



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 6 juillet 2022** à 20 h 30 en Mairie.

- 23 Conseillers sont présents
- 9 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir
- 1 Conseiller est absent sans donner pouvoir

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Nicolas KELEN et Pierre FRESSYNET**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Pierre FRESSYNET – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Sébastien FRANCOIS (à Florence RICHARD) – Marie DECHESNE (à Michèle EYMARD) – Christine MARCILLIERE (à Guy BOISSERIN) – Bruno THUET (à Jean-Philippe SANTONI) – Béatrice DHENNIN (à Agnès BERAL) – Anne-Charlotte DANNEEL (à Nicolas KELEN) – Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) – Christophe GALLAY (à Jessica DIONISIO) – Eric JACQUET (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent : Erwan LE SAUX

M. Serge BERARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Ça sent les vacances car il fait beau et qu'il va y avoir un certain nombre de pouvoirs. Je vais commencer par vous proposer deux secrétaires de séance : Nicolas KELEN, et comme Erwan LE SAUX n'est pas là, je vais proposer Pierre FRESSYNET. C'est ok ?
Merci beaucoup.

Je lis les pouvoirs :

- Sébastien FRANCOIS donne pouvoir à Florence RICHARD ;
- Marie DECHESNE donne pouvoir à Michèle EYMARD ;
- Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Guy BOISSERIN ;

- Bruno THUET donne pouvoir à Jean-Philippe SANTONI ;
- Béatrice DHENNIN donne pouvoir à Agnès BERAL ;
- Anne-Charlotte DANNEEL donne pouvoir à Nicolas KELEN ;
- Christelle RIVAT donne pouvoir à Valérie GRILLON ;
- Christophe GALLAY donne pouvoir à Jessica DIONISIO ;
- Éric JACQUET donne pouvoir à Laurence BEUGRAS.

Il y a donc 9 pouvoirs.

Mme Sylvie GUINET : Solange VENDITTELLI va arriver, M. le Maire, elle va avoir un peu de retard.

M. Serge BERARD : Donc Solange VENDITTELLI, Claude MARCOLET, Erwan LE SAUX, ce qui fait 3 absents, pour l'instant, 21 présents et 9 pouvoirs. Pour ce début de séance nous avons donc 3 absents qui doivent nous rejoindre. S'ils ne nous rejoignent pas, cela fera 30 votants dans les premières délibérations.

Est-ce que tout le monde a bien reçu les documents pour ce Conseil municipal, disponibles sur le serveur, dont le procès-verbal ?

- Arrivée de Solange VENDITTELLI -

Si vous l'avez bien reçu, je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de commentaire par rapport à ce procès-verbal du précédent Conseil. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix sur 33.

Avant de lire l'ordre du jour, je voulais savoir s'il y a peut-être des questions orales que vous souhaiteriez poser, les uns ou les autres, d'ici la fin du Conseil ? Vous auriez une question ? D'accord. Nous le noterons pour ne pas oublier.

Je vous propose la lecture de l'ordre du jour. Jean-Philippe GILLET aura 4 délibérations : une portant sur le protocole d'accord concernant le mur du Michalon ; installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment de l'école Jean Moulin ; convention de servitude avec ENEDIS sur un poste de transformateur à l'Hôtel de Ville et vente de matériel réformé, à savoir une tondeuse et, concernant Valérie GRILLON, nous aurons une délibération concernant une acquisition par EPORA.

En matière de ressources humaines, Pierre FRESSYNET nous présentera une délibération qui concerne des modifications du tableau des emplois permanents pour la commune et la régie culturelle, avec une présentation également du tableau des emplois de la commune comme nous le faisons tous les 6 mois.

Pour la petite enfance et d'autres thématiques aujourd'hui du fait de l'absence de Sébastien FRANCOIS, Florence RICHARD nous proposera les projets d'établissement des structures petite enfance et ensuite 3 délibérations porteront sur la mise en place de la Maison des jeunes et de la culture, et une délibération qui concerne la « Musique à l'école ».

Ensuite, Jean-Philippe GILLET nous présentera une convention concernant plus exactement la création ou le vote qui nous permet de renouveler les membres de la Commission d'appel d'offres.

Agnès BERAL traitera de l'adoption du référentiel budgétaire de la M57 pour la Ville et la Régie autonome.

Michèle EYMARD nous présentera l'état du contrat de Ville pour la programmation 2022.

En matière de culture et vie associative, Anne-Marie MANDRONI parlera des tarifications des locations de salle (quelques évolutions) et des remboursements de frais suite à un déplacement à Hirschberg.

Nous aurons ensuite une présentation des décisions du Maire, puis une information concernant l'état de l'avancement de nos travaux concernant la Commission communale pour l'accessibilité, et une présentation synthétique du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la CCVG.

Nous allons entamer les délibérations et je donne la parole à Jean-Philippe GILLET pour nous parler du mur du Michalon.

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME 4
 - 1. MUR CHEMIN DU MICHALON 4
 - 2. PARCELLES CADASTRÉES BD 231, 238, 226, 232, 239, 227 et 262 9
 - 3. INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE DU BÂTIMENT B DE L'ÉCOLE JEAN-MOULIN 10
 - 4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR UN POSTE DE TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE CÔTÉ PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE..... 14
 - 5. VENTE DE MATÉRIEL RÉFORMÉ – TONDEUSE 14
- RESSOURCES HUMAINES..... 16
 - 6. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 16
 - 7. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 22
 - 8. VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX 24
- PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE 26
 - 9. PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE 26
 - 10. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE 29
 - 11. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE 32
 - 12. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE 33
 - 13. « MUSIQUE À L'ÉCOLE » 41
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 42
 - 14. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 42
- FINANCES 43
 - 15. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 43

- AFFAIRES SOCIALES 44
 - 16.CONTRAT DE VILLE 2015-2022 44
- ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE 46
 - 17.TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE ET PRESTATIONS ANNEXES 46
 - 18.REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT 55
- INFORMATIONS 56
 - 1. Décisions du Maire..... 56
 - 2. COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITÉ..... 57
 - 3. RAPPORT D’OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES .. 60

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 1. MUR CHEMIN DU MICHALON**

- PROCOLE D’ACCORD – Approbation

- Rapporteur : Jean-Philippe GILLET**

M. Jean-Philippe GILLET : Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération portant sur un protocole d’accord concernant le mur du chemin du Michalon. Ce protocole a pour objectif de solder un dossier qui date de 4 ans mais, au préalable, comme c’est un dossier qui est assez complexe, je vais faire un rappel des principales étapes sur ce dossier via le « PowerPoint » ci-joint.

Sur le premier « slide », c’est une vue aérienne. En rouge, vous avez l’ensemble du mur ancien et le barreau jaune indique la partie qui s’est effondrée. Les traits bleus expliquent cette destruction.

Pourquoi ce mur s’est-il effondré ? L’évènement a eu lieu le 15 juillet 2018, quelques heures avant la finale de la Coupe du Monde. Brignais a subi un énorme orage et les eaux de ruissellement provenant des différentes allées et des maisons au-dessus du chemin de l’Archet se sont écoulées sur le chemin du Cantonniau. Le chemin du Cantonniau est en pente vers le chemin du Michalon et le dévers du chemin du Cantonniau fait que l’eau s’écoule le long du lotissement Le Panorama et l’entrée du lotissement du Panorama avait un seuil mais tellement peu prononcé qu’une grosse partie de l’eau est rentrée dans le chemin du Panorama (où se trouve la petite flèche) et par les allées de la première propriété et de la deuxième propriété s’est accumulée à l’arrière du mur qui a été refait.

Ce mur était pourvu de barbacanes mais cela n’a pas fonctionné car ce mur a été conçu sans drains à l’arrière. La poche d’eau s’est donc déplacée à l’arrière des propriétés, au droit du mur traditionnel plus ancien (cela a formé une énorme poche d’eau) et, sous la poussée, le mur est tombé dans la rue. Voilà un peu comment nous pouvons remonter à l’évènement.

Sur le cadastre, ce mur se trouve sur la propriété de Loti ouest, ce qui correspond à la parcelle 145 qui fait un arrondi dans le carrefour. C’est à cet endroit que le mur avait été reconstruit par le passé pour agrandir le carrefour entre la rue du Cantonniau et le chemin du Michalon. Par contre, le reste du mur n’avait pas été traité en son temps.

« Slide » suivante : qu’est-ce qui était mentionné dans le PLU avant 2020 ?

L'origine de cette bande de terrain et du mur est liée au PLU d'avant 2021 qui prévoyait une zone d'élargissement réservée de 8 mètres pour le chemin du Michalon et qui a été exercée dans l'extrémité pour le carrefour mais jamais exercée sur l'autre partie. Il y avait donc un délaissé de terrain et de mur qui était resté propriété du lotisseur. Cela date de la création du lotissement, c'est-à-dire au début des années 1990 et n'avait jamais été régularisé.

« Slide suivante » : au PLU après 2020, cette emprise d'élargissement a été supprimée et donc l'emplacement réservé pour l'élargissement a été supprimé et le mur a été classé comme élément patrimonial à préserver mais c'était un peu tard car une partie était effondrée.

Voici quelques photos pour situer. La première photo à gauche est l'endroit où vraiment le mur s'est effondré. Au fond, nous apercevons le mur qui avait été fait plus récemment, au moment de l'agrandissement du carrefour et ensuite les deux autres photos ce sont les autres parties du mur lorsque nous descendons sur la route de Soucieu. Là, le mur est resté en l'état.

Lorsque nous sommes arrivés en juillet, le but était déjà d'essayer de supprimer la cause de cet incident et donc de mieux traiter les eaux pluviales de façon à éviter que ce phénomène se reproduise. Périodiquement, les gens du lotissement du Panorama avaient des entrées d'eaux dès qu'il y avait un gros orage.

Avant travaux, que pouvons-nous voir ? Il y a différents avaloirs le long du chemin du Cantonniau et le dernier, que nous voyons ici sur la photo en bas à gauche était un avaloir qui était très peu marqué ce qui fait que lorsque l'eau est arrivée en grande quantité et avec une vitesse élevée, elle avait tendance à sauter ce petit obstacle et l'avaloir ne fonctionnait pas vraiment avec son effet normal. L'eau traversait et comme vous le voyez, l'entrée du Panorama est en très forte déclivité, le seuil était très peu marqué. Il y avait un petit seuil mais en cas de « broc d'eau » rien ne conduisait l'eau.

Les travaux menés avec la CCVG et un petit peu je pense, avec le Conseil du SYSEG, ont permis de faire un avaloir beaucoup plus marqué avec un obstacle qui absorbe vraiment l'eau et s'il y avait un excès d'eau, un seuil a été marqué tout le long pour conduire l'eau qui évite des entrées d'eaux dans le lotissement du Panorama.

Depuis la réalisation de ces travaux en novembre 2020, il y a eu un certain nombre d'orages mais cela a prouvé son efficacité. Ce qui a aussi été vérifié, au niveau du carrefour des deux voies, c'est que les tuyaux des eaux pluviales étaient suffisants pour absorber et qu'il n'était pas en pleine charge et s'ils étaient dans l'incapacité d'absorber les eaux donc a priori ils peuvent jouer leurs rôles. Voilà donc les travaux.

Ensuite, deux « slides » sur le déroulé des principales dates :

- 15 juillet 2018 : effondrement du mur ;
- 28 septembre 2018 : la Commune de Brignais saisit le Tribunal administratif de Lyon aux fins de désignation d'un expert dans le cadre d'une procédure de péril imminent ;

- 5 octobre 2018 : l'expert judiciaire conclut à l'absence de péril imminent ;
- 17 janvier 2019 : saisie de la société LOTI-OUEST pour avertir du lancement d'une procédure de péril ordinaire. A priori, la société qui avait fait le lotissement, LOTI-OUEST, existait encore, c'est quelque chose qui a simplifié un peu les choses. Par contre, le propriétaire n'avait plus en tête qu'il était propriétaire de cette partie de terrain ;
- 25 mars 2019 : Faute de réponse de la société LOTI-OUEST, un arrêté de péril ordinaire est prononcé aux termes duquel les travaux doivent être mis en œuvre pour mettre fin au péril et garantir la sécurité publique ;
- 9 mai 2019 : constat de non-réalisation des travaux demandés ;
- 24 septembre 2019 : réunion en présence des riverains, des élus et des techniciens de la Commune de Brignais pour envisager les suites de ce dossier. Il était convenu de mettre en place une expertise pour définir les travaux de réfection définitifs du mur puis d'établir un protocole de répartition pour prendre en charge les travaux ;
- Août 2020 : lorsque j'ai pris mes fonctions c'est un des premiers sujets sur lequel on m'a aiguillé. Le rapport de l'expert était en cours pour la réfection du mur : comment refaire le mur ? Mais aussi juger de l'état du mur sur la partie non effondrée ;
- Septembre 2020 : chiffrage des travaux ;
- Fin 2020 : plusieurs réunions avec différentes parties organisées par la Mairie pour préparer un protocole d'accord (avec les riverains et la société LOTI-OUEST). Pour arriver à un certain consensus nous avons évolué vers cette solution plutôt que d'essayer d'aller dans le juridique où nous ne savons pas pour combien de temps nous en avons et à quel coût nous pouvions nous en sortir ;
- Début 2021 : mise en concurrence du chiffrage des travaux ;
- 15 octobre 2021 : réunion de toutes les parties pour établir la première version du protocole transactionnel. Jusque-là tout le monde était d'accord ;
- Décembre 2021 : deux riverains sur les trois nous ont fait part de leur refus du protocole. Cela remettait un peu en cause ce que nous avions imaginé ;
- Février 2022 : nous avons procédé au plan de bornage par un géomètre expert mandaté par la Mairie ;
- Mars 2022 : nous avons préparé un nouveau protocole avec une nouvelle répartition financière tenant compte des relevés de géomètre que nous n'avions pas jusqu'à présent, de façon à solder ce dossier.

« Slide » suivante : il s'agit d'un plan des travaux qui sont à réaliser sur le mur. Sur la partie gauche, vous avez le mur qui a été refait, qui est moderne, et qui va jusqu'à l'angle des deux rues.

Ensuite, vous avez une distance d'environ 13,50 mètres qui est effondrée, une partie de 13,10 mètres qui est debout mais qui est fortement endommagée. D'après le cabinet technique le mur est en bon état, moyennant quelques reprises de rejointements mais au-delà des repères D, E et F, le cabinet technique a jugé le mur en bon état.

Dernier « slide » : la répartition financière. La reconstruction/rejointement pour l'ensemble pour tout le mur a été chiffrée au devis du mieux-disant à 39 975,28 € TTC. A cela s'ajoutent des frais de géomètre et de notaire pour une somme de 2 316 € TTC, soit un total de 42 291,28 € TTC.

Sur le premier protocole transactionnel d'octobre 2021, toutes les parties étaient tombées d'accord pour avoir une répartition d'un tiers à LOTI-OUEST, d'un tiers à la Commune et d'un tiers aux riverains. Pour le un tiers des riverains, il est établi un montant à 50% en fonction des superficies de parcelles rétrocédées et à 50% en fonction du montant des travaux concernant la réfection du mur.

Suite à ce premier protocole et après une période de réflexion, il nous a été confirmé que deux des riverains se sont dissociés de ce protocole alors qu'au départ ils étaient d'accord. Nous sommes finalement partis sur un nouveau protocole en répartissant les parties de ces deux riverains, sur une part Mairie et une part LOTI-OUEST.

Nous arrivons aux nouveaux montants qui sont mentionnés ici et que vous retrouverez dans le protocole qui était joint aux documents.

Ensuite, après signature de ce protocole, LOTI-OUEST passera commande à la société de maçonnerie pour refaire le mur et ensuite il y aura différentes opérations de cessions/restitutions entre les différentes parties.

Nous pouvons maintenant vraiment passer au protocole d'accord proprement dit.

Comme je vous l'ai dit dans le « PowerPoint », courant juillet 2018, le mur en pierre appartenant à la société LOTI-OUEST situé sur la parcelle cadastrée section BS n° 145 sise chemin du Michalon s'effondrait en partie suite à un très violent orage. Il est noté que ledit mur, dans sa partie à reconstruire ou à consolider, est situé sur une bande de terrain résiduel entre le chemin du Michalon relevant du domaine public routier et les parcelles cadastrées aux sections BS n° 142 – 143- 132 appartenant à plusieurs propriétaires riverains. Cette bande résiduelle appartenant à la société LOTI-OUEST et servant notamment au maintien des terres des parcelles des propriétaires riverains, est issue de la création du lotissement et son sort juridique n'a jamais été traité.

La Commune de Brignais a été contrainte d'engager une procédure de péril dans le cadre de ses pouvoirs de police des immeubles laissés en ruines. Les propriétaires riverains ont, en outre, sollicité la Commune de Brignais pour qu'elle intervienne au titre desdits pouvoirs de police.

Les parties se sont rapprochées pour envisager la prise en charge de la reconstruction et de la consolidation du mur et traiter la question de la propriété dudit mur. Le coût de la reconstruction et de la consolidation du mur a été chiffré à hauteur de 39 975,28 € par l'entreprise DOS SANTOS MACONNERIE, suite à l'avis technique de la société TEC BAT qui a fourni son rapport le 25 août 2020.

Ceci rappelait, après concertation, que les parties ont dû aboutir à un accord transactionnel comportant des concessions réciproques. Par la suite, ils ont entendu concrétiser les principes de leur accord par voie de convention.

Le protocole prévoit des concessions réciproques entre chacune des parties, notamment :

- Engagements communs de Monsieur Bernard PASQUIER et de Madame Nicole GRIFFA-PASQUIER, de la Commune de Brignais et de la société LOTI-OUEST à contribuer à hauteur d'un tiers du coût total des travaux et frais annexes qui seront réalisés en fonction de clés de répartition détaillées au sein du protocole qui a été joint ;
- Monsieur Bernard PASQUIER et Madame Nicole GRIFFA-PASQUIER s'engagent à verser à la société la somme de 10 400,22 € TTC, somme éventuellement à parfaire en cas de modification du devis acceptée par toutes les parties ;
- La commune s'engage à verser à la société la somme de 15 945,53 € TTC, somme éventuellement à parfaire en cas de modification du devis acceptée par toutes les parties ;
- La somme de 15 945,53 € TTC restant à la charge de la société ;
- La société LOTI-OUEST s'engage à réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux dans un délai de trois mois et à céder aux riverains et à la ville les parties au droit des parcelles 142- 143- 132 et 141 ;
- La commune et Monsieur Bernard PASQUIER et Madame Nicole GRIFFA-PASQUIER s'engagent à acquérir les parcelles et à verser leur part de prise en charge financière à la société LOTI-OUEST.

Le détail des concessions réciproques est porté au sein du projet de protocole accompagné du tableau de répartition des coûts et plan des rétrocessions, le tout transmis avec le présent rapport.

Ce dossier a été vu le 30 juin 2022 en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ».

Il est donc proposé au Conseil municipal : d'approuver le principe de la conclusion d'un protocole d'accord ; d'approuver le projet de protocole joint entre la Commune de Brignais, la société LOTI-OUEST, Monsieur Bernard PASQUIER et Madame Nicole GRIFFA-PASQUIER, ainsi que les concessions réciproques consenties et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 204 – compte 20422 du budget principal de la commune sur l'exercice 2022.

En petite précision, il est mentionné sous réserve des devis, et le devis réactualisé est le même que celui qui avait été fait il y a quelques mois. Avez-vous des questions ?

M. Serge BERARD : Merci Jean-Philippe pour cette présentation détaillée. Il était nécessaire d'y revenir car effectivement c'est un mur qui a fait parler jusqu'à aujourd'hui. Est-ce qu'il y a des questions ou des compléments d'informations par rapport à cette présentation ?

Nous souhaitons effectivement ne plus être propriétaires du tout du mur et nous nous retrouvons avec un petit bout de mur qui reste notre propriété malheureusement mais c'était le prix à payer si je puis dire, si nous voulions enfin pouvoir remettre ce mur d'aplomb et éviter les risques liés à son état.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

2. PARCELLES CADASTRÉES BD 231, 238, 226, 232, 239, 227 et 262

ACQUISITION PAR EPORA – Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'acquisition par EPORA sur les parcelles cadastrées BD 231, 238, 226, 232, 239, 227 et 262. Cette délibération concerne une déclaration de DIA que nous avons reçue le 18 février 2022.

Ce bien est composé d'un terrain à bâtir de 339 m² et de 25 lots de parkings en copropriété. C'est le terrain que nous voyons, symbolisé par un carré jaune, ce que nous appelons le « Quai J ».

Il y a une division parcellaire mais aussi une division en volume qui n'apparaît pas sur le schéma que vous avez à l'écran, donc c'est pour cela qu'il y a plusieurs lots. C'est donc le propriétaire, la SNC pour le projet, qui correspondait à ADIM pour que ce soit plus clair pour tout le monde, qui envisageait de céder son bien à la société des « Entrepôts et des Transports CHEVALLIER » pour un montant de 650 000 € HT, avec une charge augmentative d'un montant de 171 000 € HT. J'avais eu l'occasion de vous l'expliquer lors de la dernière délibération qui concernait ce sujet, pour autoriser EPORA à préempter, le cas échéant ; donc les 171 000 € HT de cette somme augmentative correspondent aux travaux qui ont été demandés au confortement de la voie SNCF qui est en limite de propriété, avec des travaux assez conséquents qui justifient l'augmentation de ce prix à 171 000 € HT.

Les Domaines sont intervenus, bien sûr, et ont confirmé ce prix à 650 000 € plus la charge augmentative d'un montant de 171 000 €, soit en HT un montant total de 821 000 €.

Par délibération, il nous est demandé d'approuver cette préemption par EPORA pour la commune qui, évidemment, rentrera dans le cadre de la convention qui a été signée avec EPORA en janvier 2022. Avez-vous des questions ?

M. Serge BERARD : Merci Valérie. Sur ce dossier nous avons un objectif clair, c'est qu'au plus tôt nous puissions finaliser l'aménagement de toute cette zone. Nous sommes en pleins travaux, chacun le voit actuellement avec les résidences qui sont en train de se construire et nous sommes en train de régler le problème du bâtiment qui est à l'angle du rond-point sur la rue Général de Gaulle. Avec cette acquisition nous devons propriétaires de ce qui restait le long de la voie ferrée, car nous avons déjà fait une préemption à côté et il reste un petit tènement qui appartient à l'OPAC et nous discutons avec eux et nous savons que, dès l'instant où il y aura un projet, nous trouverons ensemble une solution.

Nous nous donnons ainsi les moyens de finaliser dans les prochaines années l'aménagement de ce quadrilatère qui fait beaucoup parler et qui est encore en chantier pour au moins deux ans.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix, à l'unanimité des présents. Je vous remercie.

3. INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE DU BÂTIMENT B DE L'ÉCOLE JEAN-MOULIN

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais vous présenter une nouvelle délibération concernant une convention d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment B de l'école Jean Moulin.

La Ville de Brignais est propriétaire de l'immeuble sis 30 boulevard de Schweighouse, à Brignais cadastré BK 64 à usage du Groupe Scolaire Jean-Moulin, et relevant de son domaine public.

Par délibération en date du 16 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un avis de publicité ayant pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment B de l'école Jean Moulin afin de s'assurer de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

A l'issue de cet appel à manifestation, c'est la société par actions simplifiées « UN DEUX TOITS SOLEIL » sise 14 place Jules Ferry, 69006 à Lyon qui a été retenue pour réaliser cette installation.

S'agissant d'un bâtiment communal, il y a lieu de signer une convention d'occupation temporaire. Cette dernière serait consentie pour une durée de vingt-cinq années, sans possibilité de renouvellement automatique et d'office, prenant effet à compter de sa date de signature par les parties.

La convention donnera lieu à une redevance annuelle à compter du début des travaux de réalisation qui sera versée sous la forme numéraire d'un loyer : son montant étant fixé à 6 € par an et par kWc installé (35,945), soit une redevance annuelle de 215,67 €.

La redevance sera revalorisée chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet de la présente convention en fonction du coefficient servant à la base de l'actualisation du tarif d'achat de l'électricité.

La Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 30 juin 2022.

Ainsi, au vu des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée délibérante : de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'occupation temporaire ci-jointe ainsi que tous documents y afférents et d'autoriser la SAS « UN DEUX TOITS SOLEIL » à solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation de la centrale photovoltaïque. Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 70323 du budget principal de la commune sur l'exercice 2022.

Suite à la Commission n°3, je peux apporter quelques précisions.

Il avait été fait état, lors de cette Commission n°3 de la modicité du loyer mais si nous comparons à ce que pratiquent d'autres sociétés qui fonctionnent sur le même principe de location de toiture ; pour les collectivités dans les environs, le loyer est de l'ordre de 1 € (pas en puissance mais au m²), ce qui donne sensiblement les mêmes valeurs. Pour les particuliers, c'est généralement plus favorable car le loyer est trois fois plus important. Pour préciser, mais vous avez les documents en annexe dans le dossier et la convention, 91 modules de 395 kWc chacun seraient installés soit une puissance installée de 35,9 kWc. L'installation se ferait sur le toit du bâtiment existant, sans compter l'extension.

M. Guy BOISSERIN : Vous avez relevé la modicité de la redevance mais je dirais que le coût, son recouvrement va être supérieur à ce qu'elle va rapporter donc je trouve cela quasiment ridicule, pour ne pas dire autre chose. Est-ce que nous ne devrions pas faire payer tout ça tous les cinq ans pour amortir un peu les frais administratifs ?

Deuxième question : je vois qu'elle est payable annuellement (article 7.1) à chaque date anniversaire de la mise en service. Généralement, lorsqu'on paye un loyer ce n'est pas au moment où l'on est prêt pour travailler mais c'est au moment où l'on prend possession du local ou du toit, en l'occurrence. S'ils mettent quatre ans pour faire les travaux, cela veut dire que pendant quatre ans nous ne toucherons rien. Ce sont déjà des petites sommes et je trouve cela un peu trop en leur faveur.

M. Serge BERARD : En ce qui me concerne je considère qu'effectivement il faudra se rappeler que nous sommes dans une démarche vertueuse qui consiste à utiliser un toit pour produire de l'électricité et qu'à partir de là il y a une démarche d'appel d'offres qui a été faite et c'est la solution qui paraissait la plus intéressante pour nous qui a été retenue. Concernant la facture, c'est une facture par an ou une facture pour cinq ans et je ne pense pas que cela change non plus, fondamentalement, le coût administratif. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Solange VENDITTELLI : Nous avons eu la chance d'avoir une présentation en Commission n°3 donc je sais pourquoi c'est à la mise en service et pas à la construction car ce sont quand même beaucoup des bénévoles, c'est une association et ce sont des bénévoles qui travaillent dans cette association. Je pense que c'est un peu normal que ce soit à la mise en service mais c'est dommage que nous n'ayons pas eu la présentation ce soir. Je pensais que nous l'aurions.

M. Jean-Philippe GILLET : A la Commission, il a dit qu'il nous le fournirait mais malheureusement il ne l'a pas fourni.

Mme Solange VENDITTELLI : Nous avons aussi parlé de présenter aux écoles, aux élèves.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est quelque chose qui sera envisageable.

M. Serge BERARD : Merci pour ces précisions.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Avons-nous une idée de ce que vont produire (car je n'ai pas eu le temps de lire tout le document) ces panneaux photovoltaïques ?

M. Serge BERARD : La puissance a été précisée.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, c'est précisé. Les 35,9 kWc sont le maximum de production électrique. Je ne l'ai plus en tête mais effectivement c'est mentionné dans le document.

M. Serge BERARD : Oui, c'est de l'électricité qui part dans les réseaux.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends mais c'est juste pour se rendre compte : ramener à un certain nombre d'habitants... c'est juste pour avoir une idée et aussi de se dire qu'est-ce que cela rapporte. Si vous n'avez pas la réponse maintenant ce n'est pas grave, c'est juste pour comprendre la démarche.

M. Serge BERARD : Nous avons tous compris la démarche : il y a un toit qui peut supporter des panneaux photovoltaïques et nous essayons de le valoriser. Sur cette démarche, nous commençons à travailler sur le sujet pour inventorier (il n'y a pas forcément beaucoup de toits) mais tous les toits qui pourront supporter ce type d'équipement.

A terme, je pense que nous aurons une démarche qui nous sera présentée mais je ne m'avance pas car cela suppose une étude, un travail qui n'a pas été commencé mais qui est en perspective.

M. Jean-Philippe GILLET : Je crois que c'est en page 10 du document où vous avez la production. Nous avons un chiffre mais non rapporté à un nombre.

M. Serge BERARD : Nous allons nous documenter.

M. Claude MARCOLET : Sur une maison par exemple, nous avons des contrats à peu près de 9 à 12 kW et c'est ce que nous consommons au maximum comme les 35,9 kWc et c'est ce que produit la surface photovoltaïque de façon instantanée. Si nous divisons 35 par 9, en gros cela peut alimenter effectivement 4 ou 5 foyers, pas plus et cela ne produit également que lorsqu'il y a du soleil.

M. Guy BOISSERIN : Et au niveau des assurances, lorsque nous allons confier nos toits à des gens amateurs, qui ont un capital de 3 600 € et un chiffre d'affaires de 37 000 € en 2021, cela me fait peur de confier mon toit à ces gens.

M. Serge BERARD : Je ne sais pas s'il y a une clause en cas de défaillance, si nous récupérons les panneaux.

M. Guy BOISSERIN : La défaillance est une chose, c'est déjà moins grave, c'est surtout que s'ils passent à travers le toit ou si l'un se jette dans le vide car visiblement ça à l'air d'être la bonne volonté, cela fait encore plus peur. Sur les toits il y a des conditions de travail qui existent.

Mme Valérie GRILLON : Si cela peut te rassurer, lorsque le document a été présenté en Commission n°3, j'ai posé la question justement au niveau structurel, comment cela a été fait et il y a une étude qui est faite en amont pour pouvoir poser les panneaux et savoir si la structure peut supporter les panneaux.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais sont-ils assurés au niveau de la dommage-ouvrages au niveau de notre toit. Que va-t-il se passer si demain nous avons une fuite ou un affaissement au niveau du toit ? Qui sera responsable et quelle assurance va prendre en charge la responsabilité ?

Mme Valérie GRILLON : La question n'a pas été posée, c'est dommage.

M. Guy BOISSERIN : Je n'étais pas là ce jour-là effectivement.

Mme Valérie GRILLON : C'est une question qui peut être posée pour avoir une réponse là-dessus.

M. Serge BERARD : Nous allons regarder plus précisément ce qui se passe en cas d'effondrement ou de drame sur le toit et comment l'assurance prendra ça en charge.

M. Lionel BRUNEL : Je n'ai pas suivi de près ce dossier mais il m'avait semblé que nous avions fait une mise en concurrence.

M. Serge BERARD : Oui, tout à fait.

M. Lionel BRUNEL : Il y a donc eu plusieurs...il y a quelques années, une autre structure d'ailleurs, sensiblement identique dans son mode de fonctionnement et dans son type de statut (une SAS qui n'est d'ailleurs pas une association mais une société) mais c'est loin d'être une structure à but lucratif. Je suppose que dans le choix final qui a été fait, nous avons pris en compte l'ensemble des critères correspondant aussi à la capacité d'assurer et d'indemniser des dégâts qui pourraient être créés ou au moment de la construction ou éventuellement au fil du temps par panneaux, poids, fuites et autres. Je suppose qu'il doit y avoir des éléments précis dans le cahier des charges permettant de choisir quelle était la SAS la mieux-disante.

M. Serge BERARD : Ce dossier été engagé il y a quelques années déjà, nous l'avons repris et le service technique l'a approfondi sérieusement. Nous n'avons aucune raison de douter, à la fois de la qualité de la solution technique et de la capacité de l'entreprise qui est connue sur ces sujets-là pour bien mener à terme ce projet. Maintenant s'il y a des questionnements plus précis sur les assurances, des points à préciser, nous n'allons pas relire le contrat ce soir.

M. Jean-Philippe GILLET : Il existe une rubrique, c'est le volet 13 du protocole avec un paragraphe sur les assurances. Le preneur, donc en état de cause, la société et sa responsabilité vis-à-vis des bâtiments.

M. Serge BERARD : Ce que je vous propose, M. BOISSERIN, à l'avenir, c'est de lire le protocole en détail.

M. Guy BOISSERIN : Je suis sur cette page et je vois qu'il y a de la concurrence à 15 millions d'euros. Juste pour mémoire, mais je sais que l'époque n'était pas la même au niveau de l'électricité ; à la pépinière d'entreprises depuis 2008 nous avons des panneaux solaires en redevance qui nous rapportent 16 000 € par an.

M. Lionel BRUNEL : Tu enlèves un zéro en gros.

M. Guy BOISSERIN : Oui, presque deux même.

M. Serge BERARD : Je pense que la surface n'est pas tout à fait la même mais en tout cas nous avons bien retenu que les choses ont évolué. Je répète que la démarche a été engagée préalablement au début de ce mandat. Elle nous a paru vertueuse et nous l'avons maintenue en respectant toutes les règles de marché pour aboutir à une solution qui soit conforme et effective techniquement.

M. Pierre FRESSYNET : J'ai un doute : il n'est pas possible d'avoir une redevance, un pourcentage du chiffre d'affaires de l'électricité revendue à EDF sur ce type de chose ?

M. Jean-Philippe GILLET : C'est la société qui installe tous les panneaux et nous nous avons juste le loyer de la surface. Ce sont eux qui font tous les branchements, à charge pour eux de faire les branchements, les études de raccordements et d'investir dans les panneaux.

M. Serge BERARD : C'est un modèle économique en fait qui est aujourd'hui connu, concurrentiel dans lequel nous nous positionnons.

M. Jean-Philippe GILLET : Pour repréciser sur les gains, il y a quelques années le kW était racheté à 0,60 € mais maintenant, sur ce type de structure, nous sommes plutôt à 0,11 € ou 0,12 € du kW, ce qui fait en gros un « gain énorme ».

M. Serge BERARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix, à l'unanimité.

4. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR UN POSTE DE TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE CÔTÉ PARKING DE L'HÔTEL DE VILLE

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Toujours dans l'électricité, je vais vous présenter une délibération portant sur une autorisation de signature pour une convention de servitude avec ENEDIS sur une poste de transformateur électrique côté parking de l'Hôtel de ville, sur le tronçon entre le garage et la rue Général de Gaulle.

Ces travaux, je le rappelle, visent à améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique de Brignais. Il s'agit d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts et 16 mètres de long doivent être renouvelés sur la parcelle BE 418 appartenant à la commune de Brignais et située au 28 rue Général de Gaulle à Brignais (entre le garage et la rue Général de Gaulle). Pour ce faire, une convention de servitude de passage doit être conclue entre la ville de Brignais et ENEDIS.

Cette dernière retrace les droits de servitude consentis à ENEDIS ainsi que les droits et obligations du propriétaire dont les principaux sont : (je ne vais pas les énumérer) et compte tenu du caractère d'intérêt général, cette convention est conclue à titre gratuit.

La Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 30 juin 2022. En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe au présent rapport, ainsi que tout document y afférent.

M. Serge BERARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Nous sommes sur un dossier très technique qui ne cause pas de problème, a priori. Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix, à l'unanimité.

5. VENTE DE MATÉRIEL RÉFORMÉ – TONDEUSE

Autorisation de cession

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Cette délibération porte sur une revente de matériel réformé, en l'occurrence une tondeuse, et il s'agit d'autoriser la cession.

Comme il arrive périodiquement, les activités des services de la Ville conduisent à la réforme régulière de divers matériels ou mobiliers devenus obsolètes.

Ces derniers sont alors retirés du parc actif et réformés. Ils peuvent faire l'objet d'un don dans un cadre caritatif, d'une vente ou être détruits le cas échéant.

La décision d'aliéner de gré à gré est prise par Monsieur le Maire ou son représentant pour les matériels vendus à moins de 4 600 €.

Dans ce cadre, la commune a souhaité vendre le matériel réformé suivant : la tondeuse autoportée KUBOTA (modèle GZD21) de 2007. Le bien sera vendu sans garantie ; il sera cédé en l'état et devra être récupéré au lieu de stockage par l'acquéreur.

Une publicité de la vente sera faite sur le site internet de la Ville et les réseaux sociaux pour un montant de mise à prix de 3 500 €. Les intéressés auront la possibilité de voir le bien.

Le matériel sera vendu au plus offrant qui aura fait connaître son offre dans le délai imparti.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la réforme du bien visé ci-dessus, d'approuver le principe de vente des biens réformés via le site Internet de la ville, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du bien réformé au plus offrant et d'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant délégué) à accomplir et signer tous les actes subséquents.

La Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 30 juin 2022. Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 – compte 024 du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Pour précision suite à la Commission n°3, il s'agit d'une vente d'un matériel d'occasion consécutive à l'achat d'un nouvel équipement un peu plus performant et le montant de la nouvelle acquisition est de 20 220 €. Pour acheter ce matériel nous sommes passés via l'UGAP, qui permet d'acheter par groupement mais cet organisme ne fait pas de reprise, ce qui explique pourquoi nous essayons de récupérer de l'argent par la revente du matériel d'occasion.

M. Serge BERARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Lionel BRUNEL : Est-elle arrivée, la nouvelle machine ?

M. Jean-Philippe GILLET : Je ne crois pas.

M. Lionel BRUNEL : A moins que l'ancienne soit totalement HS, je vous conseille très fortement d'attendre que la nouvelle soit arrivée avant de vendre l'ancienne. Sur le véhicule servant à la cuisine centrale, le camion frigorifique (pas celui que nous avons vendu), son remplaçant, nous avons dû l'attendre quelque chose comme dix-sept mois.

M. Serge BERARD : Je pense que les services ont certainement bien...

M. Lionel BRUNEL : Oui, c'était déjà le cas pour le camion.

M. Serge BERARD : M. BLAIN, peut-être une précision à apporter ?

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, nous ne nous lâcherons pas des mains sans nous tenir par les pieds ou l'inverse. Juste un point qui n'a peut-être pas été noté, vous avez vu que nous aurions pu ne pas vous présenter la délibération, si nous avions été sûrs que la cession s'opère en deux salves de 4 600 €.*

L'objectif a été dit, une mise à prix à 3 500 € et une montée en enchères dont nous espérons qu'elle ira au-delà de 4 600 € car 4 600 € est le seuil entre la compétence du maire par voie de décision, c'est-à-dire les pouvoirs délégués du Maire qui donnent lieu aux décisions qui vous sont présentées à chaque Conseil et la compétence est le pouvoir propre du délibérant. C'était juste une précision juridique.

M. Serge BERARD : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à 32 voix. Merci.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 6. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires à temps non complet**

- Rapporteur : Pierre FRESSYNET**

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit de renouvellement d'emplois permanents d'animateurs périscolaires. Ce sont des animateurs qui encadrent les enfants et proposent des activités et des animations sur les temps périscolaires.

La délibération a des petits tableaux qui récapitulent les « bouts d'ETP » car il s'agit de 0 virgule quelque chose d'ETP à chaque fois et des nombres d'heures qui avaient été validées pour l'année scolaire qui se termine. Nous étions à 4 431 heures, 23 postes et 2,8 ETP lorsque nous ajoutons les « petits bouts » d'ETP. Pour l'année qui vient, nous passons à 4 959 heures soit 528 heures de plus, et à 27 postes (contre 23) mais cette augmentation ne fait que 0,3 ETP de plus.

Cette augmentation est justifiée par le nombre d'enfants qui progresse, essentiellement dans les écoles élémentaires d'ailleurs, où nous avons 26 classes. Matthieu DAMBLIN ici présent m'a fourni des éléments mais s'il y a besoin d'autres éléments il vous les donnera. Le nombre d'élèves augmente surtout dans les écoles élémentaires. Sur 26 classes nous étions à 580 et nous passons à plus de 600 et il y a encore des inscriptions évidemment à venir pendant l'été.

Il y a aussi une réorganisation des temps de travail qui implique cette augmentation de charges. Il y a également un complément pour le poste chargé de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

La délibération rappelle la mission de ces animateurs : il s'agit d'encadrer, animer sur des activités ludiques et éducatives et aussi de garantir la sécurité des enfants. Leur rémunération est basée sur un pourcentage du SMIC, comme indiqué dans le tableau indexé à la délibération.

La Commission n°1 a vu ce dossier le 29 Juin 2022 et il vous est demandé de valider ce nombre d'heures et de postes et de les inscrire au tableau des effectifs permanents, à compter du 1^{er} septembre 2022.

M. Serge BERARD : Nous poursuivons l'effort engagé depuis quelques années en matière périscolaire et simplement nous adaptons la structure aux besoins.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question que j'avais posée en Commission n°1 pour mieux comprendre car en fait cela représente 600 heures, soit à peu près 10% du temps actuel pour le temps périscolaire.

Il y a 200 heures de plus pour l'encadrement des enfants en situation de handicap et j'aurais aimé savoir quels étaient les effectifs scolaires pour se rendre compte car on m'a dit, en Commission N°1, que ces heures supplémentaires étaient dues exclusivement à l'augmentation des effectifs scolaires donc peut-être qu'il y a d'autres choses en termes d'évolutions législatives, réglementaires. Si nous pouvons avoir des informations plus précises et savoir l'évolution des effectifs scolaires sur la commune, je trouve que c'est quelque chose d'intéressant à partager aussi. Merci.

M. Pierre FRESSYNET : Nous avons dit qu'il n'y avait pas seulement la progression du nombre d'enfants, il y a aussi des réorganisations des temps de travail, des départs en retraite.

M. Serge BERARD : A priori ceci étant, nous ouvrons la possibilité d'heures. Cela ne veut pas dire qu'elles vont toutes être forcément consommées. M. BLAIN, peut-être pour une précision.

M. Philippe BLAIN : Avant de passer la parole à Matthieu DAMBLIN, en Commission il n'a pas été dit « exclusivement », il a été dit « essentiellement ». Donc, c'était lié à des volumes d'heures mais il avait été aussi dit, en effet, que certains agents nous quittaient, d'autres reprenaient. Nous rappelons que le global c'est 0,3 ETP, donc c'est peu mais Matthieu DAMBLIN va mieux dire encore.

M. Matthieu DAMBLIN : Bonsoir. Quelques éléments peut-être pour bien expliquer la situation : nous sommes amenés en effet, à être prévoyants pour permettre de répondre à des besoins qui ne sont pas forcément connus aujourd'hui pour l'année scolaire prochaine.

Sur les deux délibérations, celle dont nous parlons pour le moment sur les vacataires (ce que nous appelons des vacataires dans notre jargon) et celle suivante sur les contractuels, sont en lien. Lorsque nous pouvons trouver des personnels avec lesquels nous contractualisons, nous le faisons. Lorsque nous ne trouvons pas, nous sommes amenés à faire appel à des vacataires. Nous sommes donc obligés de prévoir les deux modalités car nous ne connaissons pas à l'avance les statuts et les disponibilités des personnes. C'est un premier élément de réponse.

Le deuxième, sur la partie handicap, en effet nous avons des postes contractuels d'inclusion. Nous avons une ULIS notamment à l'école Fournion et, depuis deux ans, tous les élèves restent sur le temps méridien et il nous faut donc pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Pour le coup, nous avons contractualisé avec deux agents qui travaillent déjà dans la classe, sur le temps scolaire, que nous embauchons au niveau de la ville sur le temps méridien.

A cela s'ajoutent les services civiques qui viennent aussi compléter les équipes sur le temps du midi et, si besoin, des vacataires. Nous avons donc une ULIS qui est connue et pour laquelle nous avons une équipe préparée mais nous avons aussi des demandes dans d'autres écoles. Typiquement, sur l'école Jacques Cartier en maternelle, il a fallu accompagner un élève de maternelle qui est arrivé cette année, sur les temps du midi. Nous ne pouvions pas anticiper et nous avons donc eu beaucoup de mal à trouver un personnel disponible.

Actuellement, nous avons aussi une situation sur l'école Lassagne pour laquelle nous serons amenés à la rentrée prochaine, à devoir trouver un accompagnement pour les temps méridiens.

Ces délibérations permettent donc, en fonction du besoin auquel nous serons confrontés, d'y répondre le mieux possible. En effet, comme le disait M. le Maire, ce n'est pas parce nous prévoyons les volumes que nous allons forcément les utiliser. Par contre, si nous n'avons pas le cadre pour embaucher, nous nous retrouvons « coincés » et ne pouvons pas être réactifs.

Un dernier mot de complément ; en effet, les fréquentations des temps périscolaires dépendent du nombre d'élèves, mais pas seulement. Nous nous sommes rendus compte ces dernières années qu'à effectif scolaire constant nous avons une fréquentation des temps périscolaires qui est plus élevée.

En l'occurrence, nous avons fait la comparaison entre cette année et l'année précédente et nous avons des augmentations sensibles : le matin, + 8%, le soir 1 (le premier temps périscolaire), +18%, le soir 2, +21% et le temps méridien qui est le plus important car cela implante un volume d'élèves beaucoup plus conséquent, nous avons augmenté en un an de 5%. Ces augmentations-là, forcément, ont des incidences sur le nombre d'animateurs qu'il faut mobiliser.

Je rajoute que nous avons aussi travaillé pour répondre à ce besoin sur des implications des ATSEM, plus conséquentes sur les temps du matin et du soir. Nous avons eu aussi cette année des activités de découverte qui se sont arrêtées et cela joue aussi sur les différents postes que vous avez. L'année dernière, nous avions des animateurs qui étaient à 32% car ils faisaient quatre soirs par semaine donc deux soirs plus car le lundi et le mardi il y avait les activités de découverte. Cela est fini mais en revanche, depuis l'année dernière, nous accueillons jusqu'à 18h30, ce que nous ne faisons pas avant car nous nous arrêtons à 18h00. En moyenne, cette année par soir, entre 18h00 et 18h30, nous avons 34 enfants. Cela joue aussi sur le nombre d'animateurs et sur leur temps de travail.

M. Serge BERARD : C'est difficile en plus d'appréhender l'évolution des effectifs. Nous savons que nous avons une classe qui s'ouvre à Jean Moulin mais que va-t-il se passer dans l'été ? Nous pouvons encore avoir des inscriptions. Nous avons eu l'épisode de fermeture d'une classe en 6^{ème} (cela nous concerne moins) mais finalement abandonnée car il y a des inscriptions qui arrivent donc c'est bien entendu difficile, d'où cette marge de manœuvre qui est nécessaire pour appréhender et répondre au besoin.

De plus, nous constatons aussi qu'en dehors du nombre d'élèves qui peut augmenter, les services évoluent et les familles sont de plus en plus en demande, par exemple pour la restauration scolaire et, chaque année, nous avons une proportion d'enfants de plus en plus importante qui utilise ces services. C'est aussi un paramètre que nous devons anticiper.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je vous remercie pour ces explications. Je comprends bien le fond de l'affaire mais ce que je trouve toujours dommage c'est que nous n'ayons pas quelques chiffres car c'est vrai que c'est un petit peu compliqué.

Nous avons une délibération avec plus de 600 heures, je comprends que cela puisse équilibrer aussi les vacataires mais en tant qu'élus, pour prendre une décision, il nous faut juste quelques éléments d'appréciation et savoir effectivement, moi c'est ce que j'avais demandé : les effectifs scolaires, les effectifs d'enfants en situation de handicap accompagnés, et peut-être aussi ces effectifs d'enfants qui vont dans les temps périscolaires.

C'est pour comprendre car la délibération n'est pas anodine donc nous avons juste besoin d'avoir quelques éléments factuels pour pouvoir comprendre les choses.

M. Serge BERARD : Nous avons parlé de 600 élèves, non ?

Mme Agnès BERAL : Oui, il a parlé d'augmentation de temps mais si nous avons le nombre exact, nous saurions le nombre d'enfants en plus mais déjà les pourcentages suffisent à évaluer.

Mme Isabelle WEULERSSE : La seule question c'est : quelles sont les augmentations d'effectifs ? on m'a dit qu'il y avait plus d'enfants en élémentaire. A priori, il y en a moins en maternelle. La question n'est pas d'avoir un chiffre extrêmement précis sur le nombre d'enfants par classe mais ce qui m'intéresse c'est d'avoir des grandes masses juste pour pouvoir comprendre. C'est juste une question de compréhension ; je ne remets pas en cause mais il nous faudrait juste quelques chiffres de base, quel est le nombre d'enfants dans les différents établissements scolaires de la ville, qui, je pense intéressera tout le monde et, le cas échéant, quel est le nombre d'enfants qui participent à ces activités périscolaires ?

Si effectivement nous avons une augmentation, cela pose aussi des questions sur le temps du midi. Sur les nombres d'heures je comprends très bien, cela pose des questions ensuite sur les services de cantine... mais c'est juste avoir quelques chiffres basiques qui nous permettent de mieux comprendre pourquoi ces délibérations sont prises.

M. Pierre FRESSYNET : Il n'y aura aucun souci à donner les chiffres quand ils sont connus. Aujourd'hui ils ne sont pas connus pour la rentrée.

M. Serge BERARD : Nous avons donné un ordre de grandeur. Nous avons parlé de 580, je crois et peut-être 600.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, nous pouvons demander à Matthieu de donner des chiffres, peut-être plus précis que les pourcentages ; bien sûr, ce sont des chiffres à date. Ce ne sont pas des chiffres de l'année prochaine. Nous avons tous compris que nous avons une marge d'erreur.*

M. Matthieu DAMBLIN : Je peux donner quelques éléments de repères. Nous les avons diffusé en Commission n°2 et nous avons également évoqué la question car ces délibérations ont été présentées et nous avons, à la suite, fait passer les effectifs scolaires. L'enjeu, en effet à cette heure-ci par rapport aux inscriptions scolaires, porte plus sur le périscolaire.

Nous avons fait des projections par rapport aux années précédentes. Nous avons eu une certaine augmentation entre N-1 et N donc nous l'avons reportée sur N+1.

Pour vous donner des repères : le matin à Brignais sur le périscolaire de 7h30 à 8h30, nous avons en moyenne 70 enfants en N-1 et 76 cette année. Le midi, nous sommes passés en moyenne de 497 à 522, par jour. Le soir 1, nous sommes passés de 129 à 152 élèves. Le soir 2 (de 17h30 à 18h00), nous sommes passés de 65 à 79 élèves. Le soir 3 n'existait pas jusque-là mais nous avons 34 élèves en moyenne sur la première année de fonctionnement.

M. Serge BERARD : Je rappelle que nous nous donnons des possibilités avec ces délibérations de recruter les personnes dont nous avons besoin et que, bien entendu, le budget reste quand même notre outil principal pour gérer la commune, que les dépenses de personnel sont un des postes principaux et que nous ne recruterons que les personnes dont nous aurons besoin. Nous pourrons constater dans le budget que nous gérons au plus près ces personnels. Est-ce que ces réponses vous satisfont ?

Mme Solange VENDITTELLI : Je voudrais juste dire que, Isabelle, je vois bien que des personnes sont agacées parce qu'elle veut comprendre. A chaque fois qu'elle pose des questions elle dit : « je veux comprendre » donc je trouve que c'est bien et je la remercie parce qu'elle est nouvelle élue et je la félicite parce que voter quelque chose sans comprendre, je pense que cela arrive quelquefois, et nous ne sommes pas agacés par ses questions. Merci.

M. Serge BERARD : Nous nous joignons à ces félicitations. Je regarde attentivement le visage de mes collègues. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. Matthieu DAMBLIN : *Juste un dernier petit complément dans le cadre d'une suspension de séance pour bien préciser les choses. En effet, ces délibérations donnent le cadre comme vous le disiez pour permettre d'agir mais après, nous avons ce que nous appelons des taux d'encadrement et des taux de qualification. Nous sommes sur des accueils collectifs de mineurs qui sont déclarés à « Jeunesse et sport », ce qui permet aussi d'avoir des financements de la Caisse d'Allocations Familiales car nous sommes dans les clous d'un point de vue règlementaire.*

Dans le cadre de ces déclarations, notre ligne de conduite est : est-ce que nous sommes dans le taux d'encadrement ou pas ? En effet, ce n'est pas parce que des lignes sont ouvertes que nous allons les utiliser. Cela va dépendre du nombre d'enfants réellement accueillis. Au fur et à mesure de l'année nous sommes amenés à réguler.

Bien sûr, une fois que nous avons les animateurs nous ne les « viron » pas en cours d'année. En revanche, si les effectifs augmentent sensiblement, nous pouvons être amenés à en embaucher quelques-uns supplémentaires.

Mme Christiane CONSTANT : Je comprends aussi les questions car en fait nous donnons l'autorisation par anticipation de recruter.

M. Serge BERARD : C'est une marge de manœuvre, oui.

Mme Christiane CONSTANT : Nous ne savons pas effectivement ce qui va être recruté, donc c'est normal qu'il y ait des questions en amont car nous donnons un blanc-seing au Maire et à son équipe de recruter sans savoir où nous allons. Il serait intéressant d'avoir un suivi avant le recrutement, suite à la délibération du 6 juillet, nous en sommes là et nous allons recruter là. C'est là le point qu'elle pose et c'est là qu'il faut comprendre le questionnement d'un élu qui est nouveau dans un Conseil municipal. Merci.

M. Serge BERARD : Mais, écoutez, nous entendons tout à fait ces questions-là et comme vous pouvez le constater, nous y répondons toujours avec le maximum de précisions.

M. Pierre FRESSYNET : Simplement, je voudrais dire que je travaille bien les délibérations mais je ne suis pas un spécialiste de ça. Je pense que tous autour de la table nous ne pouvons pas devenir des spécialistes-experts dans ces matières-là. Nous avons des agents qui font extrêmement bien leur boulot et très précisément et il y a un petit peu de confiance à avoir aussi sur les gens.

M. Serge BERARD : D'autant que, je rajoute, que le juge de paix de tout cela, c'est le budget ; les frais de personnel que nous allons engager et que nous suivons de façon précise et que nous débattons lors du budget, lors des comptes administratifs.

Mme Sylvie GUINET : Je voulais rajouter effectivement que nous pouvons remercier Matthieu de ces précisions. Pour avoir géré un peu ces services c'est très compliqué mais ce que je veux dire aussi c'est que vous parlez d'effectifs scolaires donc, il y a une différence. Effectifs scolaires, nous ouvrons une classe mais nous sommes en moins en enfants sur la commune aujourd'hui. Il ne faut peut-être pas oublier de le dire, il y a quand même moins d'enfants.

M. Serge BERARD : Pour les inscriptions actuellement.

Mme Sylvie GUINET : Oui, mais nous parlons d'effectifs, donc je pense que nous faisons un peu un amalgame. Il y a les effectifs scolaires et les enfants qui utilisent après les services.

M. Serge BERARD : Tout à fait.

Mme Sylvie GUINET : Le même enfant peut utiliser plusieurs services.

M. Serge BERARD : Sur le mois ; je voudrais que nous attendions tout de même la rentrée.

Mme Sylvie GUINET : Oui, mais nous ouvrons une classe, ok, mais nous avons moins d'effectifs aujourd'hui à ce jour.

M. Serge BERARD : Par rapport à l'année dernière, je ne sais pas où nous en étions l'année dernière au mois de juin car la vraie comparaison pourrait être là d'ailleurs.

Mme Agnès BERAL : Je voudrais juste rajouter qu'effectivement il faut mieux prévoir et ce « blanc-seing » que nous donnons, nous le prévoyons sur des budgets mais si, à la rentrée, nous n'avons pas prévu suffisamment les enfants ne seraient pas encadrés. Il faudrait repasser une délibération après la rentrée scolaire pour pouvoir embaucher des animateurs.

Mme Christiane CONSTANT : Je sais que gérer c'est anticiper et prévoir mais ce n'est pas du tout la question ni l'objet de mon propos. Mon propos c'est d'expliquer pédagogiquement pourquoi il faut anticiper et pourquoi nous sommes amenés à voter quelque chose. C'est pédagogique, c'est tout. A voter quelque chose qui n'est pas encore dépensé mais qu'il faut prévoir. Merci.

M. Serge BERARD : Merci pour ce complément pédagogique.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, je pense que Matthieu DAMBLIN a plus développé que moi ce soir, donc je vais être très court.*

Deux choses : sur le budget proprement dit, c'est un acte prévisionnel par nature. C'est la base, c'est-à-dire que nous sommes obligés d'ouvrir des crédits en amont et le défaut est de les ouvrir en aval, c'est-à-dire un peu ce qu'a dit Agnès BERAL. Après, je pense qu'il y a une petite confusion pour que l'on comprenne bien tous, c'est le fait que nous parlons beaucoup d'élèves et là, en fait, ce sont des enfants accueillis dans les activités périscolaires.

M. Serge BERARD : Tout à fait, c'est ce que disait Mme GUINET.

M. Philippe BLAIN : Là nous ne sommes pas en diminution comme Matthieu l'a très bien dit, nous sommes en augmentation partout. C'est ce qui explique ces évolutions d'ETP.

L'autre jour il y a peut-être eu une confusion quand c'est passé en commission n°2 mais nous avons parlé d'évolution à la hausse et je crois même m'être trompé en utilisant le mot « élève » donc je corrige mon propre propos. Voilà ce que je voulais dire, c'est tout.

M. Serge BERARD : Parfait. Est-ce que ces éléments complémentaires vous ont éclairé suffisamment, chers collègues, pour que nous puissions passer au vote ? Pas de questions, donc par rapport à cette délibération présentée par Pierre FRESSYNET : Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à 26 voix.

7. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour les accueils de l'année scolaire 2022/2023

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Dans la même lignée, je vais vous parler des vacataires, donc des emplois non permanents. Comme chaque année nous les mettons au vote. La délibération liste le nombre d'heures et le nombre d'emplois selon les besoins qui sont de cinq natures que je vais rapidement rappeler.

Pour l'accueil périscolaire (le matin, le midi et après la classe) : il est identifié un besoin de 18 emplois et 2 100 heures. Nous remarquons que c'est un chiffre en progression de 600 heures par rapport à l'an dernier mais ce besoin de 600 heures supplémentaires avait déjà été validé lors du Conseil municipal de mai 2022. Il était prévu de recruter des contractuels, comme le disait Matthieu DAMBLIN, pour éviter d'avoir recours à des vacataires et pour pérenniser des emplois mais cela n'a pas été facile à faire, faute de candidats.

Le besoin, pour l'année scolaire qui vient est bien de 2 100 heures réparties sur les 18 personnes pour les trois écoles publiques de Brignais.

Pour l'encadrement d'enfants en situation de handicap : la direction « enfance jeunesse et sport » et sa cellule handicap estiment le besoin à 800 heures réparties sur 5 emplois, c'est-à-dire 200 heures de plus qu'en 2021.

Pour la supervision des études : cela peut être des études dirigées ou simplement surveillées (nous avons déjà parlé de ce type de choses au précédent Conseil municipal) et, en cas d'absence d'enseignant de l'Éducation nationale, la Ville emploie des vacataires.

Exactement de la même façon que l'an dernier, le besoin est de 18 emplois pour 1 200 heures.

Pour l'activité lecture : pour les écoles Jean Moulin et André Lassagne, des animateurs se rendent sur les lieux pour assurer la lecture auprès des enfants. Ils se rendent sur les lieux car c'est un peu plus loin et cela évite aux enfants de venir. A la suite du départ en retraite de l'un des deux agents, les heures qu'il assurait sur son temps de travail seront remplacées par des heures de vacation. Le besoin est estimé à 500 heures réparties sur 2 emplois à compter de la rentrée scolaire 2022.

Un dernier sujet pour lequel nous avons besoin de vacances, pour les réunions des directeurs d'école et enseignants : lorsque ces réunions sont organisées à l'initiative de la ville, il faut les rémunérer. Pour ce faire, la ville propose des contrats de vacation à ces enseignants et pour l'année 2022 – 2023, le besoin de ce type de contrat est estimé à 100 heures réparties sur 5 emplois. Ces heures seront rémunérées à 18 € brut de l'heure.

En dehors de ces heures rémunérées 18 € pour les enseignants, les autres vacataires sont rémunérés selon le niveau de diplôme, comme c'est indiqué en annexe du tableau de la délibération. Cela commence à 10,85 € brut (exactement le SMIC horaire) et pour une personne sans diplôme, jusqu'à 18,99 € pour un diplôme de niveau 5.

Il vous est donc demandé d'attribuer les nombres d'heures et d'emplois pour le renouvellement des vacances pour l'année scolaire 2022 – 2023 comme je viens de le résumer et comme ça a été vu en Commission n°1 le 29 juin 2022.

M. Serge BERARD : Merci M. FRESSYNET. Des précisions sur cette deuxième délibération ? Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. J'aurais pu poser la question sur la délibération précédente mais le propos m'est revenu sur celle-là. Il me semble que pour rendre les postes plus intéressants, il avait été envisagé le fait de mutualiser ces postes avec les activités de la MJC, notamment. Je voulais savoir si ce projet avait avancé, s'il avait été concrétisé et si nous allions pouvoir proposer des postes un peu plus conséquents à des jeunes animateurs ou non ?

M. Serge BERARD : Je sais que les discussions sont en cours mais il faut peut-être laisser un peu de temps au temps car la MJC va débiter en septembre, déjà sur des missions qui sont assez précises et fléchées. Je n'ai pas d'information sur cette question, peut-être Matthieu DAMBLIN en a-t-il ?

M. Matthieu DAMBLIN : Oui, en effet, il y a un certain nombre de recrutements qui sont en cours et pour lesquels systématiquement, l'information est donnée par les deux parties, voire les trois car nous travaillons dans le même esprit avec le Centre social et ce dernier a déjà fait part de candidats intéressés pour venir faire du périscolaire en complément et c'est pareil pour la MJC donc ça travaille en bonne intelligence pour essayer de compléter les postes à ce niveau-là.

Je rajoute juste, en termes d'informations, qu'il y a une pénurie sur les animateurs au niveau national ; ce n'est pas propre à Brignais. Il y a une grosse concurrence et nous sommes amenés à chercher en permanence des solutions pour essayer de rendre les postes un peu plus intéressants. Nous l'avons encore fait cette année avec différentes options et nous avons aussi les AESH (accompagnateurs des enfants en situation de handicap), dans le temps scolaire.

Nous recrutons autant que possible ces personnels-là sur les temps du midi ou du soir mais il se trouve que régulièrement, c'est lorsque l'Education Nationale recherche des accompagnateurs qu'ils en trouvent chez nos animateurs. Parfois c'est bien mais parfois cela les fait aussi partir car ils sont recrutés et ne travaillent pas forcément sur Brignais. C'est arrivé aussi cette année, ce qui nous amène à voir des gens que nous avions en contrat en début d'année qui vont être embauchés par l'Education nationale (donc qui nous quittent) et nous allons les reprendre, parfois en vacation, pour qu'ils viennent retravailler chez nous le soir.

C'est pour cela qu'il y a des tableaux très lourds et très compliqués qui sont gérés et par notre service et par le service des ressources humaines pour avoir un suivi de ces différents statuts et nous avons des agents qui passent d'un statut à l'autre, même en cours d'année. Nous avons beaucoup d'étudiants en septembre, nous les retrouvons entre mars et juin. Entre les deux, nous avons des animateurs qui passent à l'Education nationale ou qui viennent de l'Education nationale, chez nous. C'est vraiment un suivi assez lourd et assez complexe pour toujours essayer d'avoir le taux d'encadrement obligatoire et c'est très complexe à suivre.

M. Serge BERARD : En tout cas, entre les difficultés d'organisation et les difficultés de recrutement, c'est un sacré casse-tête auquel sont confrontés les services qui arrivent, malgré tout, à faire face et nous avons peu de défaillances finalement. Il y a toujours des solutions qui sont trouvées. Bravo à vous tous et à toute l'équipe d'arriver dans ce contexte-là à maintenir le service.

M. Serge BERARD : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Lionel CATRAIN : Juste une précision ou commentaire, en tout cas je me félicite que pour calculer l'encadrement et les effectifs nous ne calculons pas comme le DASEN et que les enfants, y compris en ULIS ou situation de handicap, comptent pour des enfants à temps plein et pas pour des demi-enfants.

M. Serge BERARD : Merci pour cette remarque. En tout cas, nous l'entendons. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à 26 voix favorables.

8. VILLE DE BRIGNAIS ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS – SERVICES MUNICIPAUX

TABLEAU DES EMPLOIS

Mise à jour bisannuelle

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : C'est maintenant un peu récurrent car, en janvier et en juillet, nous vous présentons le tableau des emplois qui recense de façon exhaustive les postes ouverts. Nous pouvons aussi dire qu'ils sont « budgétés », ce n'est pas vraiment un budget mais ce sont des postes que nous ouvrons et que nous fermons. Là nous parlons des postes ouverts et des postes pourvus.

En ce qui concerne la ville seule, c'est bien hors CCAS et hors résidence des Arcades et nous avons 310 postes ouverts et 276 pourvus, soit un écart de 34 postes.

Parmi ces postes non pourvus et pour répondre aux questions qui ont été posées en Commission n°1, nous avons une douzaine de postes de marge, c'est-à-dire des postes qui sont libérés, libres et prêts à être pourvus si le grade du poste est en adéquation avec le grade de la personne arrivant sur un poste qui est devenu vacant. Ce ne sont donc pas des postes manquants.

Après, il y a une quinzaine de postes qui sont en attente de recrutement. Cela peut paraître beaucoup mais, parmi ceux-là, il y a 4 vacataires pour la médiathèque (évidemment ils ne sont pas encore là car cela se fait en septembre), 1 vacataire pour la ludothèque, 3 services civiques et 3 apprentis qui auront leur date d'entrée dans la collectivité à partir de septembre prochain.

Si nous listons les postes réels où nous sommes en train de recruter, où nous attendons les personnes, il y a un recrutement au service financier évidemment, un recrutement aux espaces verts, un animateur territorial de deuxième classe qui est en train d'arriver, qui est déjà recruté mais qui va bientôt arriver, un gardien-brigadier qui est à recruter et une assistante maternelle. Ce sont donc une quinzaine de postes en attente de recrutement.

Après, sur les 34 postes d'écart dont j'ai parlé au début, il reste quelques postes non pourvus qui concernent les deux postes du directeur général des services et de la DGA pour deux « doublons » dans le tableau des emplois (car c'est l'histoire de l'emploi fonctionnel, différent de l'emploi opérationnel) ; il faut les deux. Il y a aussi quelques postes libérés suite à des départs.

Il y a par exemple toujours le poste de l'ex-DGA et quelques postes en attente de retour de personnes absentes pour maternité, congé parental, détachement et longue maladie.

J'ai fait un sondage sur les deux semestres passés et nous remarquons que cet écart entre budgété et pourvu reste toujours dans la même zone, autour de 35 et 32 d'écart en janvier 2021, 37 en janvier 2022 et 34 maintenant. Voilà pour la ville.

Il y a également le tableau des emplois pour la RCAVB. 12 postes sont budgétés dont 6 vacataires. Nous considérons qu'ils sont en place mais ils sont là lorsqu'il y a besoin d'eux pour les spectacles. Nous pouvons dire que les 11 postes sont pourvus (ou qu'ils le seront lors des spectacles) et seul un poste permanent d'adjoint administratif n'est pas pourvu. En fait, c'est un poste qui a été libéré par une personne qui est passée au grade plus élevé d'adjoint administratif principal de deuxième classe. Nous conservons son ancien poste comme un poste de marge, au cas où. Ce n'est donc pas un poste manquant.

La Commission n°1 a vu ce dossier le 29 juin 2022 et il vous est demandé d'autoriser, comme chaque semestre, une mise à jour du tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre.

M. Serge BERARD : Merci beaucoup M. FRESSYNET pour cette présentation claire sur un sujet qui n'est pas toujours facile à appréhender. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette présentation ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à 26 voix sur 32 votants.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE**

- 9. PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**

Mise à jour

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à tous. Je vous présente un projet d'établissement des structures petite enfance suite à la loi d'Accélération et de la Simplification de l'Action Publique du 7 décembre 2020 dite loi « ASAP » qui apporte de nombreuses modifications réglementaires aux équipements et services intervenant dans le champ de la petite enfance et de la parentalité.

Plusieurs décrets, arrêtés et ordonnances, publiés entre le 19 mai et le 14 décembre 2021, précisent les évolutions exigées, en particulier celles qui concernent les projets d'établissement et/ou règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et du Relais d'Assistants Maternels. Ces changements doivent être effectifs au plus tard le 1^{er} septembre 2022.

Pour la ville, les projets des trois établissements que sont Abri 'Co, Arc-en-Ciel et le Relais d'assistants maternels Les P'tits Bouts ont donc revu l'ensemble de leurs documents afin de se conformer à ces nouvelles exigences. Outre une modification substantielle de l'organisation formelle de ces documents, plusieurs amendements notables sont apportés.

Pour les EAJE Abri 'Co et Arc-en-Ciel :

- Création de la mission de « Référent santé et accueil inclusif » dont les missions sont développées en page 21 du règlement d'Abri 'Co et en page 20 du règlement de la crèche familiale ;
- Modification des modalités d'administration des traitements et de soins médicaux par les professionnels de la petite enfance ;
- Définition des modalités d'accueil en « surnombre » des enfants et précisions quant à son articulation avec le projet éducatif et social de l'EAJE concerné. Vous aurez les références de l'accueil en surnombre pour Abri 'Co en page 22 et pour la crèche familiale à la page 22 également ;
- Intégration au projet d'établissement des différents protocoles pouvant être mis en œuvre : mesures à prendre dans les situations d'urgence (incendie, risque chimique, intrusion...), protocole médical (mesures préventives et soins spécifiques), mesures de sécurité lors des sorties hors de l'établissement, protocole à suivre en cas de suspicion de maltraitance.
- Obligation de proposer aux équipes des temps d'analyse de la pratique professionnelle - il est à noter que c'est déjà le cas à Brignais - et de préciser les modalités de formation continue des équipes.

Nous passons au Relais d'assistant maternels Les P'tits Bouts :

- Transformation du Relais d'assistant maternels en Relais Petite Enfance (RPE) à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- Intégration de la mission de guichet unique (nota : pour Brignais, il s'agit du Point d'accueil petite enfance et il va être intégré au Relais Petite Enfance à partir du 1^{er} septembre) ;
- Confirmation du rôle d'accueil et de conseil pour les professionnels de la garde à domicile ;
- Intégration de nouvelles missions, obligatoires ou facultatives : faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels indépendants (déjà en vigueur à Brignais), accompagner les assistants maternels dans leurs nouvelles obligations d'inscription et de déclaration de leurs disponibilités sur le site www.monenfant.fr, organiser des séances d'analyse de la pratique professionnelle pour les assistants maternels indépendants.

Les Projets d'établissement des EAJE et le règlement intérieur du Relais Petite Enfance sont joints au présent rapport. Il y a plusieurs pages et vous pourrez remarquer qu'il y a des paragraphes ou lignes surlignées en jaune. C'est tout ce qui n'existait pas au départ, du moins tout ce qui n'était pas formalisé par écrit et qui a été fait pour remettre à jour ces documents. La trame du document a été imposée, donc tout notre document de départ a été remodifié pour s'adapter aux exigences demandées.

La Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022. Avez-vous des questions ?

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à jour du projet d'établissement de l'EAJE familial Arc-en-Ciel, du projet d'établissement de l'EAJE collectif Abri 'Co et du règlement intérieur du Relais Petite Enfance Les P'tits Bouts.

M. Serge BERARD : Merci Mme RICHARD. Avez-vous des questions ?

M. Guy BOISSERIN : J'ai surtout une remarque. Je pense que le travail qui a été fait est important. A chaque fois que nous faisons une réforme ou des ajouts dans ce secteur bien particulier de la petite enfance, nous nous apercevons deux ou trois ans après que les coûts ont explosé. Cela a déjà été le cas depuis dix ans, que les coûts soient en permanence en augmentation. Qu'est-ce que cela va donner à ce niveau-là ? Est-ce que vous budgétiez ? Avons-nous travaillé là-dessus ou est-ce, verra-t-on comment cela se passe plus tard ?

Mme Florence RICHARD : Les coûts par rapport à quoi ?

M. Guy BOISSERIN : Par rapport aux réformes, par rapport au fait qu'il faut ceci, qu'il faut cela... donc cela se traduit toujours par une dépense derrière.

Mme Florence RICHARD : Alors il y a des dépenses mais il y a aussi des subventions qui sont allouées avec ces dépenses-là.

M. Guy BOISSERIN : Je ne t'en veux pas, Florence, je m'attendais légèrement à cette réponse mais je n'avais pas compris que la CAF avait de l'argent dans sa cave et qu'elle pouvait en sortir, ce ne serait peut-être pas de notre poche. Je redis : attention à ce genre de choses qui sont soi-disant obligatoires. Généralement nous sommes toujours très à l'heure pour le faire (nous avons parlé de septembre 2022 donc nous ne sommes pas en retard) puis à la sortie, je redis ce que j'ai dit, nous nous rendons compte que ça a un coût qui est devenu complètement dingue par rapport à une crèche privée par exemple qui, parfois, peut déraper mais malheureusement nous savons bien que cela peut arriver partout.

C'est une simple remarque et encore une fois, je comprends bien ce que nous sommes en train de faire mais je suis un peu dubitatif sur le résultat final.

M. Serge BERARD : Je pense que la plupart de ces contraintes s'imposent aussi au secteur privé, vraisemblablement.

Mme Florence RICHARD : Exactement. C'est valable autant pour les crèches publiques que pour les crèches privées. Justement, la loi ASAP fait en sorte que toutes les crèches soient sur un même profil de projet d'établissement donc elles ont les mêmes contraintes que les crèches publiques.

M. Serge BERARD : En tout cas la question paraît intéressante. Si nous sommes capables de chiffrer l'impact de ces réglementations.

Mme Christiane CONSTANT : Heureusement que les crèches privées s'alignent sur les crèches publiques. Lorsque nous voyons qu'un gamin est mort intoxiqué avec du « Destop » dans une crèche privée, heureusement que nous les alignons.

M. Guy BOISSERIN : Oui, mais nous ne pouvons pas en faire une règle.

M. Serge BERARD : Tout peut arriver à tout endroit. En revanche, je pense que la question est pertinente et il serait intéressant de regarder parmi tous ces points si effectivement, lorsque nous allons faire le budget, nous aurons des impacts financiers. Je crois qu'à ce stade nous sommes incapables de répondre mais la question est bonne. Merci M. BOISSERIN ; nous le regarderons. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote par rapport à ces règlements. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme Sylvie GUINET : Monsieur le Maire, me permettez-vous une intervention avant les trois délibérations ?

M. Serge BERARD : Je vous en prie.

Mme Sylvie GUINET : Merci. Je voulais dire que depuis le 15 septembre 2021, date à laquelle vous nous avez présenté une étude d'implantation d'une MJC, nous nous interrogeons beaucoup sur la pertinence du projet. Vous avez souvent prononcé le mot « projet » mais au fur et à mesure de l'avancement du dossier nous n'étions plus dans un projet mais vous persistiez à nous le faire croire. Pour finalité, présentation en Commission générale le 22 juin, il y a 14 jours, un peu tard quand même. Il nous semblait avoir compris que la problématique première était le manque de places au Centre social pour accueillir les enfants de 3- 9 ans. Nous nous retrouvons avec des stages techniques pour les 8 -11 ans, des actions jeunes pour les 11 – 17 ans et pour finir, des activités socio-culturelles qui se mettront en place en 2023.

Vous n'avez donc pas réglé uniquement un problème de garde mais remis en cause tout un système d'accompagnement de la commune, qu'il soit éducatif, sportif, culturel. Je voudrais aussi signaler et rappeler que du côté du Centre social nous avons des sommes importantes et nous les validons, nous ne le remettons pas du tout en cause, de 530 000 € avec la subvention de fonctionnement et le contrat enfance jeunesse.

Nous n'oublions pas non plus les AJD pour promouvoir des actions en direction des jeunes.

Tout cela compris plus effectivement la subvention qui sera versée à la MJC, tout cela représente quand même un montant de 804 000 €.

Devant un tel projet en l'état, tel qu'il nous l'est présenté, nous nous abstenons pour les délibérations.

M. Serge BERARD : C'est bien noté.

Mme Florence RICHARD : Je n'ai pas entendu si vous aviez parlé des 36 places pour les 3- 9 ans qui vont être ouvertes à partir du mois de septembre car c'est ce qui a été décidé.

M. Serge BERARD : Mme RICHARD, je vous propose de passer les délibérations et nous aurons sans doute d'autres élus qui souhaiteront s'exprimer au fur et à mesure sur chacune des délibérations.

10. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Désignation des représentants du Conseil municipal

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : En ce qui concerne la Maison des jeunes et de la culture, désignation des représentants du Conseil municipal.

Vu l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Vu l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ; « Il est voté au scrutin secret : 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ; 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il s'agit d'un scrutin uninominal.

Il y a lieu de procéder à ladite désignation pour l'association suivante, qui a été créée au mois de mai 2022 de 2 représentants du Conseil municipal au sein de son Conseil d'administration, avec voix consultative. La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des 2 représentants de la commune au sein de son conseil d'administration.

Il est indiqué que la liste « Parlons Brignais » propose les candidatures de Sébastien FRANCOIS et de Marie DECHESNE.

M. Serge BERARD : Merci Mme RICHARD. En fait dans cette démarche, nous proposons 2 candidats, c'est l'exécutif qui les propose, au sens où l'on considère que la présence d'élus municipaux est importante, au même titre qu'elle l'est au sein du Centre social. Nous faisons un peu le parallèle. Proposez-vous des candidats ?

M. Lionel BRUNEL : Deux choses : je pense que nous aurions pu faire deux délibérations ; une pour mettre en place cette procédure et une deuxième pour désigner des membres. Nous désignons, dans la même délibération, que nous créons cette possibilité. Nous votons également pour les membres, qui sont deux choses, à mon sens, totalement différentes donc nous devrions avoir deux délibérations : une pour le principe et une ensuite pour le vote.

M. Serge BERARD : Je pense que la délibération est claire. Il s'agit d'élire les représentants du Conseil municipal au sein de la MJC. Vous avez la possibilité de candidater, c'est le but de cette délibération que de proposer des candidats. Nous avons eu l'occasion d'en parler lors de notre rencontre avec les têtes de listes lundi et je n'ai pas entendu de manifestation de votre part, de remettre en cause cette procédure.

A ce stade, nous vous demandons si vous souhaitez, si des membres de votre liste souhaitent candidater ou non et à partir de là nous ferons un vote, si c'est nécessaire à bulletins secrets, sinon je vous proposerais de faire un vote à main levée.

M. Lionel BRUNEL : Je reviens sur ce que j'ai dit car je n'ai peut-être pas été clair.

M. Serge BERARD : Je vais l'être moi et je pense que nous resterons sur une délibération seulement.

M. Lionel BRUNEL : Si vous voulez je note que, comme d'habitude, chaque fois qu'il est amené une proposition, c'est sèchement rejeté, donc nous allons faire avec.

M. Serge BERARD : Nous nous sommes vus lundi avec les têtes de listes et cette proposition aurait pu être faite à ce moment-là et qui aurait pu s'envisager. Honnêtement, nous arrivons dans des questions qui sont de procédure, qui ne changeront strictement rien à la problématique ; tout simplement que ce Conseil municipal, de façon démocratique, choisisse demain pour le représenter au sein de la MJC, et je pense que cette délibération est très claire et ne justifie pas que nous repartions sur je ne sais quelle délibération supplémentaire.

M. Lionel BRUNEL : Cela doit être effectivement très clair donc nous allons passer de la forme au fond et, au fond, je trouve un peu dommage que sur les 2 places qui sont destinées, 1 ne soit pas réservée à l'opposition, que ce soit de notre groupe ou celui de l'opposition menée par Mme CONSTANT.

M. Serge BERARD : Vous pouvez candidater mais nous avons procédé de la même façon que nous procédons à Brignais depuis des décennies quant à la représentation du Conseil municipal au sein du Centre social et la MJC est une structure similaire donc nous avons retenu ce principe.

M. Lionel BRUNEL : C'est ce que vous dites, c'est-à-dire qu'il y a une représentation de l'opposition au Centre social.

M. Guy BOISSERIN : Au centre social, ce n'est pas 50% des places pour l'opposition et 50% pour la majorité. Il n'y a pas 3 ou 4 places, il y en a 2. Il faut faire avec.

Mme Agnès BERAL : Ce que je ne comprends pas c'est que vous avez dit que vous vous absteniez.

M. Lionel BRUNEL : Nous aurions pu changer d'avis mais de s'abstenir nous allons finir par voter contre car nous demandons une modification, c'est non, et je pense que même si effectivement il y a 2 personnes et que ça représente 50%, je crois que l'on ne rentre pas dans ce type de Conseil pour mener des guerres les uns contre les autres mais amène ce genre de chose pour mieux comprendre comment cela fonctionne à l'intérieur et éventuellement aider au fonctionnement.

Voilà en tout cas, M. BOISSERIN, ce qui est notre lecture de la présence des élus dans ce type de structure qui n'est pas un élément de commencer à essayer de calculer des majorités mais c'est bien un élément de travail ensemble. Effectivement, il y a 2 places et si l'on en donne 1 à l'opposition (quelle que soit d'ailleurs l'opposition), oui nous sommes à 50% - 50%. C'est une représentation qui est quand même extrêmement minoritaire au sein du Conseil d'administration de cette association, ce qui me paraît d'ailleurs, tout à fait normal.

M. Serge BERARD : En tout cas, M. BRUNEL, nous avons mis en place depuis le début de ce mandat de façon très volontariste et, justement pour être à l'écoute, des réunions de têtes de listes qui précèdent le Conseil municipal au cours de laquelle chacun peut s'exprimer avec des éléments concrets, qui sont les délibérations à leur disposition.

Ce sujet n'a été à aucun moment abordé ni en Commission, que je sache, ni lors de cette rencontre. Vous voulez en faire une affaire politique au fond pour nous mettre en cause. J'entends bien, c'est de bonne guerre mais en tout cas ce que je veux proposer aujourd'hui c'est de maintenir cette proposition des 2 candidats et je vous redemande si vous souhaitez présenter des candidats et à ce moment-là nous ferons un vote à bulletins secrets ?

M. Lionel BRUNEL : Honnêtement, à chaque fois que nous entamons une discussion, ressortir des éléments comme quoi ce serait la discussion politique..., je trouve cela assez peu constructif, M. BERARD.

M. Serge BERARD : Pourquoi n'en avons-nous pas parlé ?

M. Lionel BRUNEL : Nous sommes en Conseil municipal, nous sommes là pour traiter les sujets du Conseil municipal et il me semble assez normal que l'on traite ces affaires publiques à un niveau public. Nous vous avons fait une proposition, vous dites non, nous en restons là, très bien. Je vous dis ensuite sur le fond qu'il est dommage que sur ces 2 postes, 1 ne soit pas réservé à une personne représentant l'opposition. Vous restez sur cette position, très bien, nous passons au vote, vous avez la majorité, vos 2 candidats seront élus mais en fait entre ce qui est dit et ce qu'il se passe, il y a un certain delta. C'est comme ça que je le ressens.

M. Serge BERARD : C'est tout à fait normal que nous ayons votre ressenti. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question très factuelle : pourquoi y a-t-il 2 représentants ? C'est dans les statuts de cette association en fait ? je voudrais juste, encore une fois comprendre. Est-ce une décision de la mairie ? Pourquoi pas 3 ? Comme ça nous aurions un tiers d'opposition et 2 représentants de la majorité par exemple.

M. Serge BERARD : Cela a été acté comme ça.

Mme Isabelle WEULERSSE : Mais acté par qui ?

M. Serge BERARD : Par des décisions et des échanges que nous avons eus notamment avec la MJC. Je ne sais pas si nous avons une précision à apporter.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, c'est le nombre dévolu par les statuts de l'association de la MJC.*

Mme Isabelle WEULERSSE : Est-ce que nous pourrions justement avoir les statuts ? Ce qui est étonnant c'est que, annexé à cette délibération, nous n'avons pas les statuts en question de l'association, me semble-t-il. Certes nous pouvons aller les chercher mais, si nous les avons, cela aurait facilité les choses.

M. Serge BERARD : Ils vous seront remis.

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais nous aurons voté la délibération donc c'est un petit peu dommage.

M. Serge BERARD : S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous vous proposons 2 candidats, Mme DECHESNE et M. FRANCOIS. Je mets ces candidatures au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 6 votes contre. 2 ne prennent pas part au vote, ce qui fait 24 voix favorables.

M. Lionel BRUNEL : J'aimerais bien, Monsieur le Maire, que vous ne preniez pas l'habitude de mettre dans ma bouche des mots que je n'ai pas prononcés et des intentions que je n'ai pas données. Merci.

M. Serge BERARD : J'ai écouté Mme GUINET tout à l'heure, c'était à cela que je faisais référence.

11. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Je poursuis avec la MJC sur les conventions d'objectifs et de moyens.

La Ville de Brignais souhaite soutenir le développement et le déploiement des activités de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais qui s'est créée en mai 2022.

Pour ce faire, elle prévoit de lui octroyer des moyens de différentes natures, en s'accordant sur des objectifs définis dans le projet de convention d'objectifs et de moyens ci-joint.

Cette dernière prévoit une subvention pour son fonctionnement de septembre 2022 à décembre 2022 de 85 000 €, afin de pouvoir réaliser les recrutements indispensables à la mise en œuvre des actions prévues et procéder aux achats nécessaires au fonctionnement de l'association et aux actions d'accueil des enfants qui démarrent dès la rentrée de septembre 2022 le mercredi et pendant les vacances d'automne pour les jeunes.

En complément, une réflexion est engagée sur d'éventuelles mises à disposition d'agents territoriaux. Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir : approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent. La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022.

M. Serge BERARD : Merci. Avez-vous des questions sur cette proposition et donc la définition de cette subvention ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Je voulais juste faire un complément car Sylvie GUINET a parlé en notre nom à tous et vous avez dit que nous avons une opposition de principe. Je voudrais juste redire que l'opposition est en l'état avec les informations et les éléments que nous avons à ce jour. Nous ne sommes pas dans une opposition de principe.

M. Serge BERARD : D'accord. L'opposition de principe peut évoluer au fil du temps et tant mieux.

Mme Isabelle WEULERSSE : Non, elle n'est pas de principe. C'est une opposition en l'état avec des questions que nous nous posons en l'état avec les informations que nous avons à ce jour.

M. Serge BERARD : Donc l'état évoluant, votre position pourra évoluer aussi.

Mme Isabelle WEULERSSE : Peut-être, nous verrons mais ce n'est pas une opposition de principe. Vous nous avez dit une opposition de principe, ce n'est pas une opposition de principe.

M. Serge BERARD : Je ne vais pas faire de sémantique ce soir plus que ça. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à la subvention ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Qui vote contre ? 24 votes favorables.

12. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Convention de mise à disposition de locaux (Forum et école Claudius Fournion)

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Dernière délibération concernant la Maison des jeunes et de la culture sur la convention de mise à disposition de locaux (Forum et école Claudius Fournion).

Dans le cadre de la création de la Maison des jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais, la Ville souhaite soutenir son action en mettant des locaux à sa disposition afin de permettre son fonctionnement administratif (locaux le Forum) et l'organisation d'un accueil de loisirs pour les enfants (locaux au sein de l'école Claudius Fournion).

Ces locaux vont permettre à l'association de s'implanter, de faire connaître son existence et ses actions, et d'être opérationnelle dès le mois de septembre 2022.

Les locaux du Forum lui seront alloués à titre exclusif.

En complément, des accès aux autres salles municipales mises à disposition des associations pourront être sollicités via les demandes de réservations adressées au Service Animation et Vie Associative (Villa de la Giraudière pour l'Espace Loisirs Jeunes des vacances scolaires, salles du Briscope ou Guy de Chauillac, par exemple, pour des stages culturels...).

Les locaux de l'école Claudius Fournion mis à disposition pour les accueils d'enfants le mercredi et les vacances scolaires sont détaillés dans la convention tripartite signée avec l'association et la direction de l'école. Les locaux sont mis à disposition à titre gracieux, le coût des fluides et de l'entretien sont pris en charge par la ville et valorisés dans les charges supplétives par l'association.

Le principe retenu est de permettre à la MJC d'utiliser les espaces extérieurs ainsi que les espaces intérieurs déjà partagés avec les accueils périscolaires (salles polyvalentes, restaurant scolaire), ainsi que les sanitaires.

Cette mutualisation des locaux a fait l'objet d'un vote, conformément au Code de l'Éducation, lors du conseil d'école de Claudius Fournion le 7 juin 2022. Il a été présenté à cette occasion les investissements prévus afin de faciliter et séparer le stockage du matériel de chaque utilisateur (école, périscolaire municipal et MJC), grâce à trois « cabanons » de type abri de jardin, qui vont être installés pendant l'été 2022.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les termes des conventions jointes en annexe : la convention d'utilisation des locaux de l'école Claudius Fournion et la convention d'utilisation des locaux du Forum et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire à signer lesdites conventions ainsi que tout avenant ou document y afférent.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022.

M. Serge BERARD : Merci. Avez-vous des questions ?

M. Lionel BRUNEL : Nous n'avons jamais caché une certaine inquiétude à recréer des activités mixtes à l'intérieur d'un établissement scolaire donc nous verrons à l'usage si nous arrivons à avoir un lien qui est serein entre les équipes éducatives, les parents et l'usage de la MJC. Nous avons parlé d'un vote du Conseil d'école, mais qu'a donné ce vote du Conseil d'école ?

Mme Florence RICHARD : Il en a été discuté à la Commission n°2 justement, sur le Conseil d'école. Les parents d'élèves ayant été avertis le jour-même, n'ont pas tous pris part au vote, si j'ai bien retenu tout ce qui s'est passé.

M. Lionel BRUNEL : Quel est le résultat de ce vote ?

Mme Florence RICHARD : Je n'ai pas le résultat à vous donner.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance.*

M. Matthieu DAMBLIN : *Le résultat du vote c'est 6 abstentions, 13 contre et 3 pour.*

M. Lionel BRUNEL : Nous sommes d'accord que dans un élément démocratique habituel de ce type de conseil et comme au Conseil municipal, nous avons un vote défavorable du Conseil d'école même s'il y a une forte abstention.

M. Serge BERARD : Nous avons été confrontés effectivement à cette question de positionnement car je rappelle que toute la démarche qui a été engagée vise à rendre un service à un certain nombre de familles qui n'en ont pas aujourd'hui. Et nous le savons tous, vous le savez aussi, depuis de nombreuses années nous sommes en déficit d'offre en matière d'ALSH. Nous avons la volonté de répondre à ce besoin, le Centre social n'ayant pas la capacité de le faire et nous l'a dit dès le départ, nous avons cherché d'autres solutions, ce qui explique, entre autres choses mais ce n'est pas la seule raison de la création de cette MJC, la mise en place de cette organisation et, bien entendu, actuellement nous n'avons pas de locaux adaptés car il faut notamment des toilettes adaptées pour les enfants...

Le seul équipement qui permettait d'accueillir cette activité était l'école Fournion. Nous avons échangé depuis le mois de février avec les enseignants, effectivement qui n'y sont pas favorables pour un certain nombre. J'ai eu l'occasion d'échanger récemment avec eux et nous allons mettre en œuvre tous les moyens possibles pour qu'ils mesurent qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur leur activité éducative.

La crainte qu'ils ont est légitime, c'est vrai qu'il y a un certain nombre d'éléments que nous entendons, cela peut être perturbant et ils ont cette crainte-là et le souci de faire le travail dans les meilleures conditions. Nous nous engageons et allons mettre en œuvre tous les moyens pour que l'activité éducative ne soit pas perturbée par la présence, le mercredi (le samedi aussi, je pense, dans certains cas), des enfants. Pour les vacances scolaires, bien entendu il n'y a pas d'occupation scolaire.

Donc cela pose une question, nous l'entendons et en même temps je rappelle que l'objectif principal c'est de répondre aux besoins des familles, c'est cela qui nous anime. Nous ferons le nécessaire avec les enseignants pour, d'une part, faire en sorte qu'ils ne soient pas perturbés, et d'autre part, travailler sur des solutions à terme, pour que si cet ALSH que nous mettons en œuvre s'avère, comme nous le pensons, utile et à terme nécessaire, se donner les moyens d'accueillir correctement les enfants et peut-être ailleurs si ça pose des questions de fond à l'usage, aux enseignants et aux parents.

M. Lionel BRUNEL : On rejoint toujours l'élément qu'il y a toujours des améliorations à faire et que ce chemin doit être conduit vers les améliorations, donc si je reviens à notre situation nous avons un Conseil d'école qui donne un vote défavorable. Mes souvenirs là-dessus me conduisent à dire qu'en fait les votes des Conseils d'école ne sont que consultatifs donc nous continuons, ça n'arrêtera pas le projet et il reste en l'état jusqu'à ce que l'on se rende compte que ça fonctionne bien, ce qui est parfois peut-être possible. La situation actuelle est donc ça, c'est-à-dire au-delà du vote négatif du Conseil d'école, le projet continue dans les mêmes conditions et dans le même timing.

M. Serge BERARD : Le projet continue avec une écoute attentive des enseignants, lorsque les choses se mettront en place pour mesurer quels sont les impacts qu'ils pourraient y avoir, qui seraient négatifs. Je rappelle aussi que, nous le savons tous, nous sommes dans un contexte d'urbanisme qui nous contraint à densifier malheureusement, vous en avez fait l'expérience, et qu'il faut aussi savoir mutualiser les équipements publics et ne pas considérer construire à l'infini (sauf quand c'est vraiment nécessaire).

Ce besoin, nous allons y répondre, et nous allons y répondre en actant les ressentis, qui sont des ressentis aujourd'hui. Il n'y a rien de concret car il n'y a eu aucune pratique de ce type pour l'instant dans l'école donc nous allons valider cela au fil de l'eau avec les parents et les enseignants pour mesurer qu'il n'y aura pas d'impact. Effectivement, le projet s'engage aujourd'hui et donc plutôt en septembre comme nous l'avons décrit lors de la Commission générale notamment.

M. Lionel BRUNEL : Nous pouvons imaginer que d'ici quelques mois, peut-être à l'hiver, nous ayons une nouvelle consultation du Conseil d'école qui pourrait éventuellement changer d'avis.

M. Serge BERARD : En tout cas la consultation auprès des enseignants et des parents sera permanente dès l'instant où le système, dispositif, sera mis en place pour l'ajuster au mieux afin que chacun puisse bien travailler et remplir sa mission, que ce soit la MJC, les enseignants, dans les meilleures conditions.

Mme Christiane CONSTANT : C'est très étonnant cette délibération. Dans les années 1980, le démarrage du Centre social a commencé comme ça, en créant un centre de loisirs sans hébergement, et où d'après vous ? A l'école Claudius Fournion. L'histoire, nous avons tout fait, je me souviens, pendant plus de quinze ans et après avec les équipes en place de l'époque, pour sortir les enfants de l'école Claudius Fournion de ces CLSH car ce sont des centres de loisirs sans hébergement.

Vous voilà en train de nous proposer de remettre les CLSH pour faire pignon sur rue [je lisais la délibération] à une future MJC, dans la même école.

M. Serge BERARD : Qui n'était pas là, même physiquement.

Mme Christiane CONSTANT : Vous plaisantez !

M. Serge BERARD : Elle a été refaite en 2004, pour votre information.

Mme Christiane CONSTANT : Je peux vous dire qu'à l'époque il y avait des « Algecos ».

M. Serge BERARD : C'est ce que je vous dis, ce n'est pas la même.

Mme Christiane CONSTANT : Nous avons traîné ce dossier pendant des années et c'est moi qui ait créé les premiers CLSH et j'étais l'intendante. Le Centre social a vraiment évolué, il s'est battu pour sortir ces enfants du milieu scolaire, à trouver d'autres lieux et d'autres locaux pour faire ces CLSH et nous voilà avec un retour en arrière, même si les locaux ont évolué et tant mieux, heureusement, car nous en avons fait des délibérations et des projets dans cet hémicycle et aujourd'hui vous nous reproposez la même délibération. Déjà j'ai pris la parole lors du dernier Conseil ou l'avant-dernier pour vous dire non. Ce n'est pas possible de remettre les enfants en milieu scolaire en CLSH.

Je suis étonnée que « Jeunesse et sport » accepte, pour lancer une MJC

Nous pouvons peut-être lancer la MJC d'une autre manière et peut-être que le CLSH est aussi un tremplin pour qu'il ait une existence sur la commune mais nous ne pouvons pas faire quarante ans de retour en arrière dans la gestion de cette commune.

M. Serge BERARD : Je vais vous proposer une autre lecture. Lorsqu'il s'agit de répondre au besoin des familles, vous n'avez pas hésité et, à juste titre, à utiliser les locaux qui appartenaient à la ville d'ailleurs peut-être déjà, de telle manière que les familles aient une réponse à leur besoin. Aujourd'hui, nous faisons la même chose.

Ce que je souhaite, c'est que cela ne dure pas aussi longtemps et je regrette effectivement, là je partage votre analyse, que jusqu'à présent la Ville ait si mal anticipé les besoins des familles au point que nous en soyons là. La MJC a aussi vocation à s'occuper des adolescents qui ont été largement abandonnés dans des activités hebdomadaires par exemple, s'il y avait des activités pendant les vacances.

Aujourd'hui, nous nous donnons les moyens de répondre à des besoins des familles que nous avons identifiés, qui d'ailleurs aussi étaient dans notre programme, avec des difficultés effectivement de locaux, que nous assumons. Je rappelle aussi que nous avons quand même travaillé sur le sujet et que, dans de très nombreuses communes, les ALSH sont accueillis dans les écoles et que ça se passe bien ; encore faut-il le gérer avec intelligence, avec discernement. Les services ont parfaitement conscience de cette difficulté et je vous propose que nous refassions le point à la fin du premier semestre (ou du premier trimestre) quant à ce qui s'est passé dans l'école pour voir si l'existence de ce service supplémentaire créé des difficultés réelles auprès des enseignants, des enfants et des familles.

Mme Sylvie GUINET : Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire que nous avons abandonné les jeunes. Non, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Des choses ont été faites, il y a eu des études, beaucoup moins chères que pour la MJC, et vous savez que les jeunes, on n'en fait pas ce que l'on veut. Ce n'est pas parce qu'on va leur dire de faire ça, les jeunes c'est autre chose. Ils veulent un lieu où ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Ne dites pas que nous avons abandonné les jeunes. Nous avons essayé de mettre des choses en place mais ça ne marche pas toujours. Arrêtez de dire que nous les avons abandonnés, c'est quelque chose que je ne peux pas entendre.

M. Serge BERARD : Je dis que l'offre, de notre point de vue, est absolument insuffisante et que nous travaillons à l'améliorer et que cela impose des contraintes par rapport aux locaux qui, justement, n'existent pas. Nous travaillons à trouver des solutions à terme, ce qui est prioritaire pour nous dans un contexte démographique d'évolution de la commune et de besoins de ce type-là, nous le voyons dans le périscolaire et également sur ces besoins d'ALSH. Nous nous donnons des moyens et nous l'assumons pour rendre service aux familles qui sont aujourd'hui en difficulté sur ces questions.

M. Guy BOISSERIN : Mme GUINET, nous sommes bien d'accord que s'occuper des ados c'est compliqué. Personne ne dira le contraire autour de cette table mais il ne semble pas me rappeler quand même qu'entre le Forum des jeunes et Isabelle GAILLARD, et aujourd'hui il y ait eu grand-chose d'organisé pour les adolescents dans ces années qui sont passées.

Je parle d'une période d'une quinzaine d'années. C'est une première chose.

Après sur le Conseil d'école, il ne me semble pas me rappeler non plus mais Matthieu DAMBLIN pourra peut-être me contredire, que le Conseil d'école a un pouvoir de gestion des bâtiments communaux, en tout cas, en dehors des heures scolaires. Si nous voulions faire « boîte de nuit » la nuit dans une école, rien sur le papier ne nous l'interdit, à part peut-être le bon sens ; ce n'est pas sûr que l'Education Nationale ait le droit d'interdire une activité nocturne dans une école. D'ailleurs, il y a beaucoup d'activités dans les écoles qui ne sont pas dansantes mais qui, parfois, sont aussi sportives.

L'avis du Conseil d'école est évidemment à prendre en compte puisque nous ne sommes pas en Russie mais pour autant, nous sommes ici pour gérer une commune avec parcimonie, avec retenue. On nous parle tous les jours de développement, de partage et de mutualisation mais oui, ce n'est pas marrant de partager son école mais ce n'est pas marrant non plus d'aller à Lyon et de partager son espace voitures avec des vélos. Pour autant, nous le faisons. Cela fait râler, grincer des dents mais nous allons dans le bon sens. Nous n'allons pas construire en permanence ou alors nous pourrions dire : on construit un bâtiment donc nous mobilisons sans doute 1 millions d'euros puis dans deux ans, quand ce sera fini... nous ferons la MJC.

Je pense que nous avons pris le problème dans le bon sens, il y a une carence, nous y pallions « au plus vite » et nous régulariserons les choses. L'espoir est que la MJC ait besoin de locaux propres rapidement et que nous puissions dégager des locaux.

Pour terminer, ce Centre social, qui effectivement a connu un développement ces dernières années important, il a quand même quitté le milieu scolaire pour aller dans le milieu scolaire. Il faut quand même appeler un chat un chat, ils sont dans l'ancienne école maternelle. Aux yeux de beaucoup de gens, ça reste quand même l'ancienne école. Si je dis : où est le Centre social ? Moi je dis à Jean Moulin, je ne dis pas que c'est un bâtiment...donc il faut quand même arrêter de jouer sur les mots. Nous avons des bâtiments, nous n'allons pas les laisser vides et en construire des nouveaux, au prétexte que !

M. Lionel BRUNEL : Il n'a jamais été dit ça. Sur la position du Centre social aujourd'hui, c'est vrai qu'il est depuis de nombreuses années, dans un bâtiment qui fût une école et n'est jamais rentré avec une activité scolaire à l'intérieur du bâtiment. Je suis d'accord avec vous, nous bénéficions de bâtiments, bientôt nous aurons Jean Moulin dit « A », donc évidemment il serait dommage de ne pas envisager de faire quelque chose. A un moment, on nous a dit : « construisons une MJC ». Très bien, c'est vrai que dans l'imaginaire collectif, une MJC, le M c'est maison et les gens voient tout de suite un truc construit spécial, ce qui a été le cas très longtemps des MJC.

M. Serge BERARD : C'est encore le cas.

M. Lionel BRUNEL : Aujourd'hui ce qui me laisse dubitatif, c'est qu'il y a deux conseils et j'ai très clairement posé la question en disant « est-ce qu'on envisage dans l'avenir, une construction ? ». Ou l'on croit à un projet, et je suis assez d'accord que si nous construisons nous allons mettre deux ans, deux ans et demi à sortir un bâtiment (au-delà de ce que ça va coûter) mais si l'on juge qu'il faut agir rapidement, et pourquoi pas, nous pouvons trouver des solutions qui sont des solutions palliatives, sans aspects péjoratif des choses.

Je crois que dans l'inquiétude de ce que j'ai ressenti dans les unes ou deux réunions où je suis allé, c'est que les gens ressentent ça comme quelque chose qui sera assez définitif ; c'est vrai qu'aujourd'hui, cela fait deux ans que vous êtes en place, il y a cette urgence-là, c'est très difficile de construire dans le public, je suis bien placé pour le savoir, je m'occupais des bâtiments avant. Par contre, il n'y a pas cet horizon qui conduit à dire : oui, nous y croyons, ça va marcher, ça marchera très bien et nous allons d'ailleurs nous pencher sur comment asseoir ces choses dans les lieux.

Les établissements scolaires, oui, il y a eu. Nous avons passé un mandat précédent avec une période assez triste d'attentats, où les demandes qui ont été faites par les parents, par les enseignants et par l'Education Nationale étaient de prioriser une sécurité la plus importante possible dans les écoles. Nous n'avons pas tout réussi, il y a un camion qui arrive à rentrer dans la cour.

M. Serge BERARD : Facilement, facilement.

M. Lionel BRUNEL : Mais il y a des choses qui ont été faites et notamment essayer de limiter les acteurs possibles entrant dans ce type de bâtiment.

Les gens peuvent se satisfaire, à mon sens, d'une période inconfortable à partir du moment où ils entrevoient un moment où il y aura une amélioration ou quelque chose. Aujourd'hui nous ne l'avons pas, c'est ce qui nous conduit d'ailleurs en grande partie sur l'ensemble de ces délibérations de ce projet à nous abstenir et, comme l'a dit Mme WEULERSSE, nous ne sommes pas sur un élément de principe ; nous sommes sur un élément d'état parce que sur l'état actuel de ce projet, nous ne voyons pas une pérennisation au fond avec une vraie arrivée sur des bâtiments qui sont nécessaires à l'accueil et à la pratique de ce type d'enfant. Voilà, si nous voulons aller au bout de notre explication.

M. Serge BERARD : Merci. Nous avons bien compris les inquiétudes des parents et des enseignants avec qui j'ai échangé et nous serons à leur écoute. Nous allons faire la démonstration que les deux activités peuvent cohabiter pour l'intérêt des familles.

M. Lionel CATRAIN : Un élément de réflexion parce que je pense que sur un certain nombre de constats nous pouvons être plutôt tous d'accord. Par exemple le fait que peut-être qu'aujourd'hui les jeunes manquent de lieux pour se retrouver, créer, échanger...

Pour autant, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui que la réponse que vous proposez avec la MJC, qui est un projet aussi sur lequel nous pourrions nous retrouver, est avant tout un Centre social bis et qu'en fait les moyens que vous mettez dans cette MJC, vous les mettriez auprès du Centre social, il pourrait assurer le même service, la même activité auprès des jeunes. Si, si, tu peux dire non mais c'est le cas, discute avec les gens du Centre social et tu verras qu'avec les mêmes moyens ils peuvent le faire.

M. Serge BERARD : M. CATRAIN, je vous arrête là-dessus et vous allez continuer. Dès le début nous avons consulté de façon très précise le Centre social en lui indiquant nos attentes en matière notamment d'ALSH. Je répète que l'ALSH n'est pas le seul service, on ne fait pas un Centre social bis. La réponse a été très claire, avec l'appui de la CAF, la réponse qui a été faite c'est : nous ne croîtrons pas, nous ne pouvons pas, nous n'avons pas une taille qui nous permet d'aller plus loin en parlant à la fois de la gouvernance, des locaux...

Ce n'étaient pas seulement les locaux, c'était l'ensemble de la problématique ou de la taille critique qu'ils avaient atteint de leur point de vue qui ont fait que nous n'avons pas eu le choix. Si nous voulions mener à bien notre projet, il fallait que nous trouvions une autre solution et il se trouve que nous avons choisi cette solution-là et il pourrait peut-être y en avoir d'autres.

Aujourd'hui sur le Centre social, effectivement j'entends des retours aussi, je retournerai voir le Centre social. Peut-être y a-t-il eu un changement de directeur qui est en cours, qui peut peut-être expliquer des choses mais croyez-moi, ce n'était pas notre idée de départ que d'aller créer une structure nouvelle. Peut-être à la sortie, je pense que...nous en parlerons dans dix ans dans cette commune pour savoir si aujourd'hui nous prenons une bonne décision.

Ma conviction c'est qu'avec plus d'éléments, d'échanges avec les différents acteurs, je suis sûr que nous prenons une bonne décision même si elle pose plein de questions que j'entends bien qu'il faudra régler. Je vous laisse continuer.

M. Lionel CATRAIN : Je persiste à dire, car nous avons les retours du Centre social également, nous n'avons pas les mêmes mais ce ne sont peut-être pas les mêmes personnes au Centre social mais comme quoi ils sont capables de le faire. Ils ont des problèmes de locaux effectivement, mais les problèmes de locaux, visiblement la MJC les a car elle n'a pas de locaux donc on lui propose des solutions de locaux.

J'ai un peu le sentiment que nous sommes sur quelque chose qui est un beau projet de départ, qui finalement répond à une problématique qui est tout à fait louable de répondre aux besoins des familles, c'est clair, mais encore une fois le Centre social aurait pu le faire avec des moyens supplémentaires (les 800 000 € annoncés sur le budget) et je pense qu'ils auraient été capables de le faire. Le fait est, qu'aujourd'hui ce qu'il manque, c'est pour les jeunes et pour l'instant c'est là où la MJC pêche un peu sur ce qu'elle proposera pour les adolescents. Je trouve que nous sommes sur quelque chose un peu à mi-chemin entre un projet qui, encore une fois, est plutôt louable et une réponse qui aujourd'hui est, pour nous en tout cas, pas satisfaisante.

M. Serge BERARD : nous ne sommes pas à mi-chemin, nous sommes au début. Juste pour information car nous faisons les choses aussi en regardant ce qui se passe autour de nous (nous ne sommes pas hors-sol à Brignais) et pour avoir pas mal discuté avec le Maire de Chaponost de ces questions-là, qui a un Centre social et une MJC depuis très longtemps, qui est en train d'investir pour faire sa MJC de façon très lourde, c'est un gros projet de leur mandat, qui montre à quel point, pour cette activité-là, qui ne pénalise pas le Centre social et ce sont deux structures différentes qui ont des offres différentes et qui répondent aux besoins de leur population.

Cela montre que ce type d'approche qui permet aussi à la population de choisir, aux habitants, aux Brignairots et à nos concitoyens de choisir différentes solutions en fonction de leur sensibilité, en fonction de leurs centres d'intérêts, me paraît de nature aussi, positive. Nous avons beaucoup débattu, c'était nécessaire et je vous remercie de ces échanges (même si nous ne partageons pas tous les points) et bien entendu c'est un sujet clé.

Je rappelle que pour nous l'enjeu de l'éducation, de la jeunesse est un enjeu-clé de ce mandat. Nous travaillons par exemple pour recréer un club de foot, vous le savez, et ça participe aussi dans un autre domaine à ce type de problématique ou de réponses à des problématiques.

Nous faisons beaucoup d'investissements dans ce domaine parce que nous considérons que c'est au cœur de notre mandat, de ce que nous devons réussir. Il y a une prise de risque de notre part, pas toujours avec une vision pas partagée, je l'entends, avec des parents inquiets, donc nous en sommes parfaitement conscients. Nous allons avancer, nous allons assumer nos responsabilités et nous verrons au fil du temps comment nous devons amender ce projet, le faire évoluer, et avec vous d'ailleurs nous en parlerons au cours des mois et des années qui viennent.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Qui vote contre ? 2 votes contre et 24 voix favorables.

13. « MUSIQUE À L'ÉCOLE »

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention annuelle – année scolaire 2022/2023

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Conformément à la délibération du 24 juin 2019 et en concertation avec l'Education Nationale, une convention est signée chaque année avec l'Association Musicale de Brignais afin de proposer un enseignement musical au sein des écoles.

Pour l'année scolaire 2021/2022, après un bilan globalement très positif, une nouvelle convention est à prévoir selon les mêmes conditions, avec l'ajout d'une classe (création prévue en élémentaire à Jean Moulin).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver et autoriser la signature par Monsieur le Maire ou à défaut de l'Adjoint délégué à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire de cette nouvelle convention 2022/2023 avec l'Association Musicale de Brignais, jointe au présent rapport.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercice 2023.

M. Serge BERARD : Avez-vous des questions ? C'est un dossier que nous sommes contents de poursuivre et qui fonctionne très bien.

M. Guy BOISSERIN : Le Conseil d'école n'est pas contre l'introduction d'une association dans l'école ?

Mme Florence RICHARD : Si je peux me permettre, il y avait un Conseil d'école où ils avaient été contre et maintenant ils sont ravis.

M. Serge BERARD : S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme Florence RICHARD : J'ai terminé les délibérations, je voulais juste remercier les services pour le travail fourni, pour les documents, la qualité du travail et la rapidité avec laquelle ils l'ont exécuté.

M. Serge BERARD : C'est vrai que monter ce dossier MJC...

Mme Florence RICHARD : Je ne parlais pas que de MJC, je parlais aussi de la petite enfance.

M. Serge BERARD : Merci pour eux, c'est partagé.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 14. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

- Renouvellement

- Rapporteur : Jean-Philippe GILLET**

M. Jean-Philippe GILLET : Cette délibération porte sur la Commission d'appel d'offres et plus particulièrement sur son renouvellement.

Cette délibération complète la délibération votée lors du dernier Conseil municipal sur les modalités de dépôt des listes. Lors de la délibération du 10 juillet 2020 nous avons procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres suite au renouvellement du Conseil municipal.

Ont été élus membres de la Commission d'appel d'offres à cette date :

Pour la liste « Parlons Brignais » : les titulaires sont Guy BOISSERIN, Roger REMILLY, Valérie GRILLON, Béatrice DHENNIN. En tant que suppléants : Jacques BLOUIN, Philippe BELLEVERGUE, Erwan LE SAUX et Bruno THUET.

Pour la liste « Brignais Ensemble » : comme titulaire, Lionel BRUNEL et suppléant, Sandrine TISON.

Depuis le renouvellement du Conseil municipal en 2020, plusieurs membres suppléants ont démissionné du Conseil municipal.

Récemment, le fonctionnement de la Commission d'appel d'offres a été perturbé, le quorum n'ayant pas été atteint.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Commission d'appel d'offres et d'autre part, afin de garantir l'effectivité de l'expression pluraliste des élus en son sein, il est proposé de procéder au renouvellement de la Commission d'appel d'offres dans son ensemble.

Les modalités de dépôt des listes ont été définies lors de la délibération du 15 juin 2022. Je vous fais grâce de tous les rôles de la Commission d'appel d'offres et tous les règlements que vous avez pu parcourir.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de fonctionnement de la Commission d'appel d'offres, de dire que le vote a lieu à bulletins secrets, sauf décision contraire à l'unanimité de l'assemblée délibérante et de bien vouloir procéder, selon les modalités exposées ci-dessus, à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 juin 2022.

Je rappelle que les listes modifiées ont été proposées. Pour la liste « Parlons Brignais » : les titulaires sont Guy BOISSERIN, Roger REMILLY, Valérie GRILLON, Béatrice DHENNIN. En tant que suppléants : Agnès BERAL en remplacement de Jacques BLOUIN et Jean-Philippe SANTONI en remplacement de Philippe BELLEVERGUE. Les deux autres suppléants restent Erwan LE SAUX et Bruno THUET.

Pour la liste « Brignais Ensemble » : comme titulaire, Lionel BRUNEL et suppléant, Isabelle WEULERSSE, en remplacement de Sandrine TISON.

M. Serge BERARD : Est-ce qu'il y a des questions ? ? Je vous propose de passer au vote pour approuver cette liste et cette nouvelle CAO.

M. Lionel CATRAIN : Juste pour préciser, pour les mêmes raisons que pour la MJC, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Serge BERARD : Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 non participations au vote et 30 voix pour. Merci.

M. Lionel BRUNEL : Je réfléchissais comme ça, est-ce que l'on ne pourrait pas donner un poste de suppléant à Mme CONSTANT ou à M. CATRAIN ou est-ce que règlementairement quelque chose l'empêche ? Désolé je réagis un petit peu tard mais cela pourrait arriver au moins pour les suivants. Est-ce quelque chose qui est règlementairement défini comme ça ou est-ce simplement nos choix ?

M. Serge BERARD : Nous nous étions posé la question déjà et M. BLAIN peut peut-être préciser.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance et sans commentaire ce n'est pas juridiquement possible ; ce n'est pas propre à Brignais.*

M. Serge BERARD : Il me semblait bien que nous avions déjà eu cet échange.

- **FINANCES**

15. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Agnès BERAL

Mme Agnès BERAL : Les collectivités territoriales doivent adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au plus tard le 1^{er} janvier 2024, date à laquelle il sera le référentiel de droit commun. Nous avons possibilité, par délibération, d'adopter ce référentiel avant le 1^{er} janvier 2024.

Ce nouveau référentiel vise à uniformiser les règles budgétaires et comptables des communes et EPCI, des départements et des régions. Il offre aux gestionnaires une plus grande marge de manœuvre en termes de gestion pluriannuelle, des crédits avec les autorisations d'engagements plus étendus.

Il permet également des mouvements de crédits entre chapitres (ce qui ne pouvait pas se faire pour le moment).

Par ailleurs, les bien sont amortis « *prorata temporis* » avec ce référentiel, ce qui n'est pas le cas actuellement. La collectivité souhaite adopter ce référentiel à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est précisé que Mme GRANGE qui est la comptable publique de la Trésorerie d'Oullins a émis un avis favorable à cette adoption.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir accepter le passage à la M57 à partir du 1^{er} janvier 2023. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Le 1^{er} janvier 2023, c'est demain. En termes de travail, je sais que nous sommes en train de recruter quelqu'un au service financier mais est-ce que nous serons réellement prêts au 1^{er} janvier 2023 ?

Mme Agnès BERAL : Oui car ça a déjà été entamé. Ils ont déjà paramétré pour le 1^{er} janvier 2023. C'est en très bonne voie.

M. Guy BOISSERIN : C'est donc un vote de régularisation.

Mme Agnès BERAL : Non. Après on peut ne pas l'adopter.

M. Serge BERARD : Elle n'est pour l'instant pas appliquée.

Mme Agnès BERAL : Et cela évitera aussi les problèmes d'encombrements parce que, lorsque nous faisons cela au dernier moment, il n'y a pas moyen d'avoir les logiciels. Là nous sommes tranquilles pour le moment et dans la précipitation nous faisons des choses mieux (ou moins bien).

M. Serge BERARD : Nous suivons la réglementation. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 16. CONTRAT DE VILLE 2015-2022**

- Programmation 2022

- Rapporteur : Michèle EYMARD**

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir. Je vais vous présenter ce rapport qui concerne la programmation de la politique de la ville. Je rappelle que la politique de la ville est un dispositif essentiellement sur les Pérouses puisque la Compassion a été mise en veille active.

La programmation de ces actions, pour l'année 2022, a été instruite par le service politique de la ville, par les délégués du Préfet à partir des engagements rénovés du contrat de Ville, des bilans de la programmation 2021 et des orientations définies par Monsieur le Maire de Brignais et Madame la Présidente de la CCVG. Je rappelle que le contrat de Ville est prorogé. Il devait se terminer en 2022 et il est prorogé jusqu'à fin 2023.

Par rapport à toutes les actions qui ont déjà commencé, quatre font l'objet d'une demande de financement à la ville qui représentent une dépense totale de 10 907 €. Vous avez dans le rapport les quatre actions dont il s'agit.

Ensuite, sur les quatre actions de la programmation qui font l'objet de subventions versées à la ville, le total des recettes à percevoir est de 15 500 € qui sont réparties dans le tableau suivant.

Ensuite, sept actions avec un financement de la ville valorisé ou versé dans le cadre du droit commun pour un montant de 32 885 €.

J'avais demandé aux services et en l'occurrence à Alyson ALDEGER de répartir un peu les différentes actions avec des thématiques que vous avez sur le « Powerpoint » affiché.

Il est précisé que la Ville de Brignais et la CCVG, dans le cadre d'une convention de gestion se répartissent le coût des deux postes relatifs à la politique de la ville : Ingénierie chef de projet et Gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté. Elles perçoivent à ce titre une subvention de l'Etat, et de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT), respectivement à hauteur de 7 000 € et 5 000 €. Avez-vous des questions sur toutes ces actions ?

M. Serge BERARD : Cette ingénierie est parfois un peu compliquée à comprendre avec des acteurs multiples qui interviennent. En tout cas, cela nous amène des moyens complémentaires pour mener un centre d'action bien utile et, effectivement, nous commençons à nous préoccuper de la suite. Ce n'est pas parce que le quartier des Pérouses ne sera plus considéré comme un quartier QPV, que pour autant, les enjeux qui sont traités par ces actions vont disparaître. Nous avons un gros chantier qui se présente pour voir ce qui sera fait à la suite et comment nous gérerons toutes ces actions.

Mme Michèle EYMARD : Nous avons présenté également une évaluation, qui est en cours. Nous avons missionné un Cabinet à ce sujet-là et il y aura une restitution finale au mois de septembre.

Mme Sylvie GUINET : Je voulais juste faire une remarque. En Commission j'ai posé un certain nombre de questions auxquelles j'ai eu les réponses et je voulais effectivement remercier les services pour sortir un tableau comme ça, qui est très lisible par rapport à ce que nous pouvons avoir en Commission. Je trouve que ce type de présentation est vraiment à garder. Vous pouvez faire remonter aux services.

Mme Michèle EYMARD : Je l'avais effectivement demandé et je remercie Alison car elle a fait un énorme travail. Merci Sylvie de dire cela.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la programmation 2022 du Contrat de ville présentée en annexe, d'autoriser Monsieur le Maire à financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents y afférents, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents y afférents, d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et à signer tous les documents y afférents.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 30 juin 2022.

M. Serge BERARD : Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

17. TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE ET PRESTATIONS ANNEXES

Correction des modalités de location

Rapporteur : Anne-Marie MANDRONI

Mme Anne-Marie MANDRONI : Bonsoir. Dans le cadre de la tarification des locations de salle et prestations annexes, je vais vous présenter une modification de ces modalités de location.

En ce qui concerne les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général localisées sur Brignais, nous avons deux changements. Il s'agit du « Stade blanc » qui ne sera plus loué en raison de la transformation du site et du Bri 'Sports, salle des sports collectifs, qui, à titre exceptionnel, peut être loué pour une demi-journée au prix de 100 €.

M. Lionel CATRAIN : Une question pour comprendre l'information sur le « Stade blanc ». Il était mis en location, mais qui le louait ?

Mme Anne-Marie MANDRONI : En fait c'était très rare.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, il a été loué au fil du temps donc il y avait l'association sportive et culturelle franco-portugaise mais antérieurement il a aussi été loué, il y a longtemps, à des associations corporatives dédiées football. Aujourd'hui il est destiné à un autre usage.*

M. Serge BERARD : Il reste un tarif, mais bon...

Mme Anne-Marie MANDRONI : Concernant les Comités d'entreprise et entreprises de Brignais, acteurs issus du territoire de la CCVG, administrations et collectivités publiques, nous avons plusieurs changements.

Pour le complexe sportif Pierre-Minssieux, la salle multi-activités qui était proposée en septembre 2021 au tarif de 190 € passe, au 1^{er} septembre 2022 au tarif de 600 €. Nous avons augmenté ce tarif car nous voulions faire une différence entre nos associations brignairottes et les Comités d'entreprise et acteurs différents pour que la location ne leur soit pas proposée au même prix qu'à nos associations.

Nous avons ensuite le complexe sportif Minssieux, la salle Daniel QUEREZ qui sera, de 100 € en 2021 à 320 € en 2022, toujours pour une question de cohérence.

Pour le complexe sportif Minssieux, l'ensemble du complexe passera de 550 € en 2021 à 1 500 € en 2022, toujours pour une question de cohérence.

Pour le « Stade blanc », nous ne le proposons donc plus à la location.

La salle du Garon qui était précédemment louée au tarif de 60 € passe à 200 € au 1^{er} septembre 2022, toujours pour une question de cohérence.

Le « Théâtre de Verdure » qui était proposé au tarif de 100 € à partir de septembre 2021, passera à 400 € au 1^{er} septembre 2022.

Pour la location aux particuliers, je précise que, seules les salles du Briscope seront ouvertes à la location à la demande de M. Jean-Luc CHAMBERY pour des actions d'intérêt général et culturel.

Concernant les associations, Comités d'entreprise et entreprises extérieures à Brignais, le changement concerne encore le complexe sportif Minssieux, la salle des sports collectifs et il n'y aura plus de location. Cette salle est réservée à la pratique du sport sauf une exception, le « Miniature club » qui, une fois par an, loue tout le complexe.

Il y a aussi la salle Daniel QUEREZ au complexe sportif Minssieux qui ne sera pas louée à partir de septembre 2022, cette salle étant réservée aux catégories 1 et 2, c'est-à-dire aux associations à but non lucratif et aux Comités d'entreprise et entreprises de Brignais...

Autre modification : le « Théâtre de Verdure » qui jusqu'à présent n'était pas loué va être loué pour une somme de 600 € au vu de la demande et de l'intérêt du site à le proposer à la location.

Pour le reste il n'y a pas de changement. Avez-vous des questions ?

M. Guy BOISSERIN : Je me pose beaucoup de questions. Nous parlons beaucoup du retour de l'inflation là il est tout à fait visible et je suis le premier à applaudir car j'ai toujours été effaré par le peu de recettes que nous pouvions tirer des locations de salle ; non pas que nous soyons là pour faire de l'argent mais il faut quand même être à un niveau raisonnable.

Par contre, il me semble qu'il y a des petites coquilles dans les tableaux. Je vois par exemple qu'en 2, ce sont les Comités d'entreprise et entreprises de Brignais, acteurs issus du territoire de la CCVG. Ensuite en 3 nous disons que ce sont les entreprises extérieures de Brignais. Je ne sais plus qui est Brignais ou pas Brignais ou CCVG donc je pense qu'il va falloir s'accorder.

Deuxième chose : si je comprends le numéro 2, après la virgule de la CCVG nous avons les administrations et les collectivités publiques. Est-ce à dire que si le congrès des Maires par exemple, ou les « anciens combattants » utilisent une salle chez nous pour faire une manifestation annuelle, ils vont donc payer.

M. Serge BERARD : Je confirme.

M. Guy BOISSERIN : C'est très bien ! Bravo.

M. Serge BERARD : Pour le congrès, j'en profite pour dire que le congrès des Maires du Rhône va se tenir le 19 octobre à Brignais et qu'effectivement la salle sera louée. Bien entendu, nous allons aussi faire des efforts d'accueil mais ce sera dans le cadre d'une location.

M. Guy BOISSERIN : Très bien, donc juste l'histoire des entreprises de Brignais, CCVG où il faut peut-être vérifier que tout soit juste.

M. Philippe BLAIN : *Mme Katrin URBAN, dans le cadre d'une suspension de séance.*

M. Serge BERARD : J'en profite pour remercier toutes les personnes qui nous ont représenté lors du décès de Françoise GROITZSCH mais nous en parlerons tout à l'heure. Merci Katrin d'avoir piloté cela.

Mme Katrin URBAN : *La Ville d'Hirschberg et la famille de Françoise GROITZSCH ont remercié Brignais pour la délégation conséquente qui s'est déplacée. Ils étaient très touchés.*

M. Serge BERARD : Oui, ça doit être précisé, d'accord.

M. Philippe BLAIN : *Oui, c'était juste une précision pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.*

M. Serge BERARD : Merci pour cette lecture attentive, M. BOISSERIN.

Mme Solange VENDITTELLI : Je me fais le porte-parole de personnes que j'ai rencontrées lors d'associations, et comme nous sommes en direct, qui attendent une réponse justement en direct, la question c'était : pourquoi aujourd'hui les associations doivent payer une location lorsqu'elles veulent « boire un coup » après la fin d'année de leur activité ? Nous sommes en direct, je sais qu'il y en a qui nous regardent et si vous pouvez leur répondre ; la raison pour laquelle c'est devenu payant. Ils s'en rendent compte aujourd'hui.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Si elles prennent juste un pot après leur réunion, leur CA, il n'y a pas de paiement. C'est juste s'il y a de la nourriture, un repas, même succinct, là ça devient payant.

Mme Solange VENDITTELLI : Aujourd'hui toutes les associations font un pot, il fait beau, on se retrouve, c'est l'occasion de se dire au revoir et de partir en vacances donc ils ne comprennent pas. Je pense que ce n'est pas une réponse à la question : pourquoi ?

M. Serge BERARD : Sur le principe de la facturation des salles, d'une manière générale : rien n'est gratuit, nous sommes d'accord. Le principe de gratuité est un principe qui ne correspond pas à la réalité. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes l'indique aussi, nous devons, notamment pour les associations, chiffrer l'entièreté des prestations que nous délivrons.

Le principe est le suivant, c'est qu'il y a des associations qui sont parfaitement solvables, d'adultes, de gens qui ont des activités qui peuvent s'installer pour une manifestation privée soit dans un lieu public soit dans un lieu privé et donc dans ces cas-là doivent régler une location, ce qui est la moindre des choses car cela correspond à un service.

J'ai eu l'occasion de le dire pour que les choses soient le plus simple possible, lorsqu'une association a une activité, dans le cadre de son budget d'association, présentant ses activités et ses besoins, y compris peut-être d'animation, car elle a des bénévoles, qu'elle rend un service reconnu d'intérêt général et pour lequel elle perçoit d'ailleurs une subvention, à ce moment-là elle intègrera dans sa demande de subvention les éléments qui lui permettront de valoriser cette subvention et notamment de participer au financement.

Mme Solange VENDITTELLI : Elles n'ont pas toutes des subventions.

M. Serge BERARD : Après pour les activités, les associations et c'est une question qu'il faudra creuser, lorsque les associations ont les moyens, et leurs membres, de financer leurs activités, il n'y a pas de raison que la collectivité, s'il n'y a pas d'enjeux éducatifs, d'enjeux humanitaires, d'enjeux sociaux, tout ce que nous décrivons dans nos subventions, à ce moment-là les associations payent.

Par contre, cela nous permet de faire une distinction aussi et de façon légitime de dire qu'il y a des activités ou des associations qui ont des activités festives, qui louent un local (celui de la ville ou qui pourrait être à l'extérieur) qui justifie une facturation au tarif associatif, nous le répétons, qui est quand même très favorable mais qui marque le coup, de telle manière que les associations qui, elles, ont des activités sur lesquelles par ailleurs nous portons des subventions, soient distinguées.

Voilà l'idée générale. Ce n'est pas simple mais c'est une façon de rester dans les règles qui nous sont finalement imposées, de facturer des prestations quand nous utilisons des locaux, de chiffrer, sans pour autant pénaliser les associations.

M. Lionel BRUNEL : Deux choses : la règle c'est effectivement de chiffrer, pas forcément de facturer.

M. Serge BERARD : Tout à fait.

M. Lionel BRUNEL : J'écoute ce que vous dites et j'ai hâte de voir le tableau des critères qui vont conduire à dire telle association est dans tel secteur, dans l'autre, ici. Cela sous-entend quoi ? Que les membres d'une association seraient plus solvables que d'autres ? Est-ce que l'aspect social se limite à une activité pour les enfants ? Après nous allons finir par dire que ce sont les enfants qui ont les moyens ou qui n'ont pas les moyens. Sur ce sujet tout cela me paraît extrêmement compliqué. Vous l'avancez mais je redis : j'attends de voir le tableau des critères pour évaluer cela.

M. Serge BERARD : Très bien.

M. Lionel BRUNEL : Deuxièmement, sur ce que vient de dire Mme MANDRONI, j'aimerais savoir où l'on s'arrête ? Nous buvons d'accord, mais c'est liquide, s'il commence à arriver un petit four, on ne sait plus, de quelle taille, chaud, froid. Je pense qu'à un moment il faudrait ramener un peu de raisonnable là-dedans. Le raisonnable s'appuie sur des critères qui sont des critères objectifs et des gens qui boivent un verre, quand bien même il est accompagné de cacahouètes et de choses diverses, reste quand même dans l'objet normal d'une association.

Nous-mêmes, lors du dernier Conseil communautaire, après avoir largement bien travaillé, notre Présidente nous a invité à boire un coup et à manger une tranche de saucisson. Cela ne me semble pas sortir complètement de l'objet de la réunion et de la façon dont elle se déroule.

M. Serge BERARD : Je crois qu'il y a l'activité associative où nous avons une Assemblée et après nous prenons un pot, nous mangeons un bout, qui rentre dans ce cadre-là, à l'issue de l'Assemblée. Là nous parlons d'activités festives spécifiques, je pense, sinon je ne comprendrais pas. J'ai compris que nous parlions, dans le cadre de ces locations, d'activités festives spécifiques qui étaient en dehors du processus de gestion de l'association. Nous préciserons cela peut-être.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Quand il s'agit d'un pot de l'amitié après une réunion ou un CA, c'est gratuit. Maintenant si vous avez des repas avec des assiettes, plats...là ça devient festif et c'est payant.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je crois que Mme VENDITTELLI a précédé aussi ma question car j'ai été saisi la semaine dernière lorsque nous avons fait notre réunion concernant la cérémonie du 3 septembre par les membres de la FNACA justement qui eux sont une association avec très peu de moyens. Ils m'ont interpellé et ne demandent a priori, je ne crois pas me tromper, de subvention à la ville et qui participe grandement à l'ensemble de nos cérémonies patriotiques. Effectivement, ils m'ont questionné en me disant : « nous faisons notre Assemblée générale début octobre et, à l'issue de cette Assemblée générale, nous avons peu de moyens mais nous allons faire un repas entre nous (ils sont une quarantaine) et on nous demande effectivement de payer pour la salle ».

C'est vrai que je m'interroge par rapport à certains cas car tous les cas n'ont peut-être pas été étudiés. Effectivement c'est une association qui est très souvent auprès de nous, je pense que les cotisations sont assez raisonnables (20 ou 30 € pour chaque membre) alors est-ce que nous pourrions nous reposer la question pour certains ?

M. Serge BERARD : J'écoute les uns et les autres et je pense qu'il va falloir donner des règles qui soient compréhensibles par les acteurs. Nous avons donné le principe et je pense qu'il faut repréciser cela un petit peu mieux. A quel moment fait-on un repas ? A quel moment est-on dans l'Assemblée générale ? Il faudrait regarder le nombre de cas concernés dans l'année par exemple pour y voir clair.

M. Claude MARCOLET : Je pense que Solange fait référence notamment, enfin moi le dernier cas que j'ai en tête, le concours de pétanque organisé effectivement par les « Mordus du Running » et nous leur avons demandé 100 €.

La différence est que là il y avait une activité de tombola, de vente de produits et autres. Il y a donc une « activité » commerciale et c'est normal. C'est peut-être la différence par rapport à une fin d'AG ou un repas. Je suis d'accord que ce n'est pas tout à fait le même contexte.

Mme Solange VENDITTELLI : Si elle fait un bénéfice elle paye sa location mais si elle fait un déficit alors ? Vous la remboursez ?

M. Serge BERARD : Je rappelle qu'en dehors de quelques cas, pour toutes les associations qui sont subventionnées aujourd'hui nous sommes à l'écoute de leurs pratiques et nous leur apportons les moyens dont ils ont besoin pour fonctionner sans stress financier.

Le fait de mettre en place une règle qui a une légitimité, car il y a aussi des associations qui peuvent tout à fait se payer ces repas ou louer une salle, c'est juste une question d'équité. Là c'est une question qui se pose pour beaucoup d'associations et à quel moment finalement nous mettons à disposition des moyens collectifs sur des associations qui, parfois ont un caractère commercial aussi, la question se pose, que nous retrouvons avec des concurrents qui sont dans des entreprises (qui le font dans d'autres cadres) donc c'est une question légitime que nous avons pour que tout le monde soit traité avec équité et que les moyens communaux soient utilisés avec la qualité de gestion qu'il se doit.

Mme Solange VENDITTELLI : Excusez-moi, ce n'est pas très commercial comme activité. Nous parlons de la pétanque justement car ce sont uniquement les adhérents en général qui sont invités à cette manifestation. Encore faut-il que les services soient à la hauteur de ce qu'il s'est demandé et de toute façon vous avez une réunion demain avec toutes les associations, donc nous en parlerons.

M. Serge BERARD : Nous allons sans doute être questionnés là-dessus.

M. Philippe BLAIN : *Mme Katrin URBAN souhaite intervenir dans le cadre d'une suspension de séance.*

Mme Katrin URBAN : Juste pour rappeler qu'au cours de la réunion associative annuelle en 2021, nous avons bien invité les associations n'ayant pas les moyens de payer une location à passer par une demande subvention pour se faire rembourser le coût de la location.

Mme Solange VENDITTELLI : Merci, c'est bien de le rappeler mais je vous rappelle que depuis deux ans il n'y a eu aucune manifestation ; donc ce que vous avez pu dire l'année dernière sur les locations qui étaient payantes, les associations ne s'en sont pas rendus compte.

M. Serge BERARD : Nous entendons bien cette question-là. Demain nous rencontrons les associations et nous allons pouvoir mieux mesurer combien d'associations peuvent être concernées par cette problématique, dans quel cadre et nous affinerons les choses.

Mme Solange VENDITTELLI : Je pense que vous allez mesurer leur mécontentement surtout, à ce niveau-là. J'espère que vous les entendrez.

M. Serge BERARD : De toute façon nous sommes là pour accompagner nos associations, nous donnons le maximum de moyens et nous faisons en sorte que nos équipements, que les subventions viennent les aider pour toutes les activités dont les associations peuvent vivre. Je pense que nous allons montrer notre volonté de les soutenir, nous ne dérogerons pas mais il y a des règles à respecter, qui sont des règles de bonne gestion et sur lesquelles je pense, nous arriverons à nous entendre.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste pour venir compléter puis j'ai une autre question derrière, nous avons bien compris la nécessité d'avoir des règles de gestion..., nous pouvons aussi parler de bon sens.

Quand on se retrouve face à une association qui a déjà une salle, un créneau pour sa pratique habituelle, je précise, ce n'est absolument pas quelque chose qui est dans le domaine commercial, loin de là, et qui demande juste la permission de boire un verre derrière en sachant que nous sommes en fin d'année de pratique où tout le monde a souffert, où le bénévolat est quand même mis à mal et que la crise sanitaire a eu vraiment un impact fort dans l'engagement de ces associations, et que, la simple réponse que nous puissions leur faire, c'est envoyer un devis à 100 € pour pouvoir, après, boire un coup. Vous pourrez en discuter demain mais moi je trouve ça peu accompagnant.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Il y a une différence entre boire un coup et faire un repas.

Mme Laurence BEUGRAS : Je suis bien d'accord.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Surtout que pour avoir été dans les associations, souvent ces repas on vous les facture...

M. Serge BERARD : Ecoutez, je pense que nous avons compris le message. Il est tout à fait understandable. Demain nous allons échanger avec les associations et nous avons la volonté que ces associations puissent s'épanouir à Brignais, vous le savez, nous nous donnons pleins de moyens dans ce domaine-là. Nous allons regarder par rapport à quelles associations concernées ; il faut parler de choses concrètes avec des personnes concernées sinon nous parlons dans le vide.

Mme Laurence BEUGRAS : Je suis d'accord.

M. Serge BERARD : Nous avons donc cette attention-là et nous échangerons. Vous serez sans doute présents demain dans le cadre de cette réunion.

Mme Laurence BEUGRAS : Mon intervention n'était pas de le faire dans le vide, c'est que cette information m'a été remontée et c'est compliqué.

M. Serge BERARD : J'ai bien compris qu'il y a des cas très concrets, trois ou quatre ont été cités et s'entendent, donc nous n'allons pas mettre en péril la qualité de fonctionnement de la vie associative à Brignais parce qu'à un moment donné on veut encaisser 300 ou 400 €, c'est clair, donc si ça pose des problèmes insurmontables, nous allons regarder.

Simplement, l'idée est de mettre en place des choses équitables, de prendre garde, parce que c'est de l'argent public, à ce qu'il soit utilisé par les associations pour lesquelles nous avons une attention particulière car ils sont sur des sujets dont nous parlons lors du budget et des sujets qui occasionnent des subventions mais cela ne ferme pas la porte à tout le reste. Le sujet est loin d'être fermé si nous découvrons des points à revoir.

Mme Laurence BEUGRAS : Je reviens sur la salle Daniel QUEREZ qui n'est plus proposée à la location aux particuliers.

M. Serge BERARD : Oui, c'est vrai.

Mme Laurence BEUGRAS : Je voulais être sûre d'avoir bien compris mais vous l'avez confirmé, merci. Par rapport à cela, c'est un peu dommage que ce ne soit plus possible car c'était la seule salle qui était possible à la location pour des particuliers, toujours pour les mêmes raisons, c'est un peu compliqué en cette sortie de crise sanitaire. D'autant plus que, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais en Conseil municipal en juin 2019 nous, nous étions assis à cette place-là et vous aviez trouvé que c'était une bonne idée et que c'était intéressant de pouvoir offrir à la location aux particuliers de cette salle et que c'était un premier pas. Je trouve ça un peu dommage de revenir un peu là-dessus.

M. Serge BERARD : Je reprendrai le Conseil municipal auquel je me suis exprimé sous cet angle-là. En tout cas à l'usage on s'aperçoit que la cohabitation est difficile et pas forcément pertinente entre des activités sportives et des activités festives car c'est ça la location pour des particuliers que nous ne maîtrisons pas forcément (mais sûrement des choses sympathiques et conviviales) mais le lieu n'est pas propice. En revanche, vous le savez, nous avons un projet de salle adaptée pour cela.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui, mais en attendant ?

M. Serge BERARD : La ville n'a pas ça aujourd'hui et effectivement c'est un manque. Je pense qu'il y avait assez peu de locations qui avaient été faites.

Mme Laurence BEUGRAS : J'entends votre raisonnement. Par contre, nous le savons qu'il y a besoin et que derrière cela demandera des investissements. Pour autant, cette solution, il n'y a rien de péjoratif, pouvait être un peu palliative néanmoins et permettait aux quelques familles (comme il n'y a pas beaucoup de promotion faite à ce sujet-là), et peu de gens le demandent. Cela semblait être une facilité, malgré tout, pour les familles brignairottes qui pouvaient en avoir besoin.

M. Serge BERARD : Après, nous ne nous la louons pas. Aujourd'hui nous sommes partis sur le principe que cette cohabitation n'était pas pertinente et nous en restons à cette idée-là, d'autant qu'il y a pas mal d'utilisations par le monde associatif.

M. Roger REMILLY : Je voudrais faire une petite observation : je pense que lorsqu'une association fait une Assemblée générale, fait une réunion et boit un coup, il n'y a jamais eu de contrôle. Ce n'est pas là le problème. Quand une association organise un truc festif avec une buvette payante, avec un gain au travers, là c'est complètement différent. C'est là où est la différence.

Mme Laurence BEUGRAS : Mais je suis d'accord avec toi, Roger.

M. Serge BERARD : Merci Roger mais nous n'allons pas reprendre le débat. Je pense que nous avons vu qu'il y avait des points de friction sur ce sujet-là, dans certains cas, et nous allons le reprendre car il n'agit pas de créer des problèmes avec les associations. C'est discutable, nous avons fait le choix de ne pas mélanger les activités sportives et les activités festives de particuliers. C'est la raison pour laquelle nous avons arrêté la location qui, depuis ces dernières années, était effectivement très peu utilisée du reste.

M. Lionel BRUNEL : C'est possible, bien que la réhabilitation du complexe Pierre-Minssieux a été faite spécifiquement dans un classement L pour répondre aux normes de sécurité et pour que s'y déroule, possiblement, autre chose que du sport. Je rejoins que vous voyez bien que le problème du mélange des activités est effectivement quelque chose qui pose des problèmes dans les différentes structures dont nous parlons tout à l'heure avec les écoles.

Je pense que si nous avons ce problème-là sur la salle Daniel QUEREZ, cela peut être vrai et pas vrai car nous arrivons à avoir des activités de ces périodes-là où en fait il n'y a rien sur l'établissement et nous savons isoler totalement la salle Daniel QUEREZ du reste du bâtiment. Quand bien même cela pose un problème, je pense que nous pourrions essayer de travailler à conserver quelque chose avant le projet car nous sommes dans la même logique que pour la MJC.

Nous avons regardé cela avec attention sur la salle du Garon notamment qui, certes, accueille le club de vélo pour ses bureaux, qui a des locaux qui sont aujourd'hui maintenant séparés pour le club de pétanque depuis longtemps. Cela ne représente pas une salle de très grande taille mais c'est une salle qui permet quand même éventuellement, dans une activité de particulier, d'être mis à disposition d'une famille élargie. Je maintiens que cela manque.

M. Serge BERARD : C'est clair que ça manque.

M. Lionel BRUNEL : Le manque majeur de cela est lié sur les activités familiales ; nous voyons bien que les gens ont des appartements qui sont de plus en plus petits et ça devient de plus en plus difficile d'organiser des fêtes familiales chez soi. Certes, il y a des possibilités qui sont ouvertes dans le domaine commercial mais là c'est pareil, c'est un élément de jugement et à doser. Je trouve que c'est dommage que ce soit une possibilité qui disparaisse totalement de la ville.

Si plus tard il y a quelque chose, plus tard il y aura quelque chose, si ça pose vraiment des problèmes sur CPMX, admettons, même si je pense que nous pouvons arriver à trouver parfois des éléments d'aménagements, et je ne nie pas du tout le problème des conflits d'usages et autres qui peuvent advenir et je crois que nous avons à disposition la salle du Garon. Ce n'est pas Byzance mais est-ce que les gens cherchent Byzance ?

Peut-être pas, mais c'est propre, c'est chauffé, c'est éclairé, il y a des portes de secours, des sanitaires (un peu) et j'essayerais de garder une offre aux particuliers, le but n'est pas d'en faire non plus une promotion phénoménale mais que ça puisse éventuellement servir.

M. Serge BERARD : Nous entendons la proposition.

Mme Christiane CONSTANT : Pour conclure ce soir, vous nous demandez de voter des tarifs mais en plus de faire payer aux associations, quand elles sont en moment de convivialité associative, de faire payer la salle et si jamais ils n'arrivent pas à payer de nous faire voter une subvention pour qu'ils puissent payer, c'est cela ? C'est ce qui a été dit.

M. Serge BERARD : Ce qui a été dit c'est que nous avons voté des tarifs l'année dernière. Si nous parlons des associations, nous ne changeons rien par rapport à ce qui existait l'année dernière au niveau des associations. Nous reprenons exactement les mêmes principes et les mêmes règles.

Nous entendons qu'à un certain moment cela peut poser des questions ; nous verrons avec les associations concernées (nous avons des informations qui remontent de différentes personnes) mais concernant la tarification des associations, nous n'avons rien changé par rapport à l'année dernière. Nous sommes sur la même tarification et les mêmes règles du jeu qui peuvent poser problème et nous avons fait des changements essentiellement sur les tarifs qui concernent les extérieurs ou les entreprises...

Mme Solange VENDITELLI : C'est vrai que les changements ont été faits l'année dernière, ou il y a deux ans ou je ne sais plus, mais il y a eu le COVID, donc les associations n'ont pas eu de moment de convivialité. C'est aujourd'hui seulement que nous nous en rendons compte.

M. Serge BERARD : Nous avons compris cette question. Par rapport à cette tarification, elle pose problème à certains égards, à certains moments et nous allons essayer de mieux comprendre quelles sont les nuances sur cette question-là et comment nous pouvons y remédier en faisant en sorte que la vie associative soit apaisée.

M. Lionel BRUNEL : Vous avez compris la question mais moi je n'ai pas compris votre réponse. Sur le sujet des particuliers, nous y réfléchissons, c'est-à-dire que la Commission n°4 travaille là-dessus ou est-ce comme pour le reste : circulez, il n'y a rien à voir ?

M. Serge BERARD : Cette question est posée. Nous avons considéré jusqu'à présent que nous ne louions plus car nous n'avons pas les moyens de le faire dans de bonnes conditions à des particuliers et que tous nos équipements étaient réservés au monde associatif, par ailleurs extrêmement dynamique et très consommateur. Si un certain nombre d'élus considèrent que ce n'est pas une bonne idée et qu'il faut rouvrir à des particuliers, le débat peut être ouvert en Commission par exemple, si vous voulez revenir là-dessus et puis il y aura un échange et à un moment donné nous pourrons faire un vote. Aujourd'hui nous ne votons pas là-dessus car nous ne faisons pas de modification.

M. Lionel BRUNEL : Pour une fois je suis d'accord que nous ne modifions pas ; ce que j'entends c'est : on y réfléchit, donc le dossier revient en Commission n°4.

M. Serge BERARD : Anne-Marie MANDRONI reprendra le sujet.

Mme Anne-Marie MANDRONI : Je voulais juste quand même bien préciser que cette salle QUEREZ est dans un établissement recevant du public classé X donc on ne doit pas boire d'alcool dedans. C'est réservé aux sportifs.

M. Lionel BRUNEL : Pardon Mme MANDRONI, mais si vous reprenez les fiches de classement du complexe Pierre-Minssieux, vous vous rendez compte qu'il a été adapté dans ses ouvertures...en L de façon à pouvoir l'utiliser, notamment quand vous évoquez le système des « Miniatures » sans que nous soyons obligés de demander des dérogations au SDIS car aujourd'hui le SDIS, hors véritable dérogation est un véritable problème et ne donne plus de dérogation pour utiliser des bâtiments, pardon, classés X, sport, pour organiser des activités types L c'est-à-dire expositions...

Le bâtiment ne pose donc aucun problème règlementaire à l'accueil de ce type de chose et, je rejoins M. MARCOLET, cela crée des problèmes d'usage.

M. Serge BERARD : De toute façon nous allons maintenant passer au vote. Une autre question ?

M. Guy BOISSERIN : Puisque nous rouvrons un tout petit peu le dossier des particuliers, il me semble qu'à un moment nous pouvons louer la salle d'expositions pour quelques heures pour faire un vin d'honneur pour un mariage. Est-ce que c'est toujours possible ou pas ?

M. Serge BERARD : Aujourd'hui nous sommes sur des manifestations à caractère d'intérêt général.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais cela veut dire que les mariages ne peuvent plus se réunir deux heures le temps de faire un apéritif en plein milieu de l'après-midi un samedi où il n'y a rien ; évidemment quand c'est libre. Je trouve que c'est dommage. Il n'y a pas urgence non plus mais je pense que cela fait partie des choses qu'il faut peut-être revoir, il me semble.

M. Serge BERARD : Nous avons entendu. Je vous propose de passer au vote sur cette question des tarifs. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? 6 votes contre et 24 votes favorables. Merci.

18. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Mandat spécial – Mission à Hirschberg

Rapporteur : Agnès BERAL

Mme Agnès BERAL : Juste pour rappel, lorsque le jumelage s'est créé avec Hirschberg il y a eu une personne qui a été très active, Mme Françoise GROITZSCH qui a vraiment tout fait pour que ce jumelage se passe bien. Elle avait commencé deux ans avant la date officielle du jumelage et nous avons appris au mois de juin qu'elle était décédée.

Dans ce cadre-là il y a eu une petite délégation menée par Anne-Marie MANDRONI qui est partie à Hirschberg pour les obsèques de Mme GROITZSCH. Katrin URBAN l'a accompagnée ainsi que M. et Mme MINSSIEUX, Jacqueline MUSY et Lili ROLLY. Il faut savoir qu'elles étaient là au départ aussi de la création du jumelage, donc cela se justifie et elles la connaissaient très bien. Mme GROITZSCH était d'origine française.

Anne-Marie MANDRONI, dans ce cadre-là a engagé des frais de déplacement (d'essence, de péages) et, pour elle, une nuit d'hôtel ; donc il vous est demandé d'accepter le remboursement de ces frais. C'est vrai que d'habitude nous essayons toujours de passer les mandats spéciaux avant les déplacements mais là...

Nous vous demandons donc d'accepter de rembourser à Mme MANDRONI ses frais.

Mme Christiane CONSTANT : Faites attention car la délibération est au futur.

Mme Agnès BERAL : Non mais je l'ai corrigée. J'ai demandé à ce que la délibération soit modifiée et une correction sera amenée avant la délibération comme quoi cela a été fait.

M. Serge BERARD : C'était lundi, oui.

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, nous avons bien noté la nécessité d'accorder le temps verbal.*

Mme Agnès BERAL : Oui.

M. Serge BERARD : Nous avons noté, donc ce sera fait dans la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci ; je le renouvelle, à tous ceux qui ont fait ce déplacement pour représenter notre commune et je crois que ça a été très apprécié. C'était une bonne chose, merci.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, sur la manière dont nous l'avons inscrit dans le déroulé, qui ne correspond peut-être pas au document papier, pour les décisions du Maire, ce sera très court.*

Le 2 juin 2022, a été passé un marché d'acquisition de mise en œuvre d'une GEC (Gestion Electronique du Courrier) avec prestations de maintenance associées, après consultation, pour un montant HT de 22 029,80 € avec la société DIGITECH.

Le 13 juin avec l'UGAP, centrale d'achat dont parlait tout à l'heure Jean-Philippe GILLET, avec l'achat de la tondeuse autoportée KUBOTA à 16 850,01 €. Cela doit concorder mais je vous donne quand même le numéro, c'est une G321 LD.

Le 16 juin, un don a été fait à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais par l'Association des peintres de Brignais pour 801,76 € (le TTC est sans doute de trop)

Le 1^{er} juillet, tout récemment avec l'entreprise MANUSTRA) ; marché de fourniture d'un chariot élévateur NISSAN (je vous fais grâce du type) d'une capacité de charge de 2,5 tonnes pour 30 500 €

M. Serge BERARD : *Je vous propose d'aborder les deux dossiers qui doivent être présentés à l'issue du Conseil municipal, avec tout d'abord une présentation de la Commission communale pour l'accessibilité.*

Mme Michèle EYMARD : Oui, à deux voix avec Jean-Philippe GILLET.

2. COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Présentation du rapport annuel : bilan 2021 et perspectives 2022

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Ce rapport annuel présente le bilan 2021 et les perspectives 2022.

Il est rappelé que toutes les communes de plus de 5 000 habitants se doivent de créer une Commission communale d'accessibilité. Cette Commission s'est réunie cette année en mars 2022. Elle se réunit une fois par an et elle est composée, comme vous avez pu le voir, de différentes personnes. Je vais passer la parole à Jean-Philippe sur le volet technique.

M. Jean-Philippe GILLET : Le premier volet technique concerne les bâtiments, sur les actions à mener en 2022. Pourquoi à mener en 2022 ? Car compte tenu des moyens humains disponibles sur 2021, en particulier l'absence d'un agent sur l'année 2021, des actions initialement prévues en 2021 ont été reportées à 2022.

Pour rappel, les travaux d'accessibilité étaient prévus sur les bâtiments suivants : le groupe scolaire Jacques Cartier, la Villa de la Giraudière, l'église, le bâtiment Guy de Chauliac, le groupe scolaire Claudius Fournion, le Centre social, la salle du Garon et la Police municipale.

En complément sur 2022, des actions seront aussi réalisées sur le Bri'Sports. Les autres travaux concernaient plutôt de la voirie. Pour information, il est rappelé que la compétence voirie a été transférée à la Communauté de communes de la Vallée du Garon.

Si nous présentons les réalisations de 2021 : rue des Ronzières : il y a eu la création d'un cheminement piéton provisoire avec bandes de guidage et podotactiles entre le numéro 18 et le numéro 24. La raison de cela était que le trottoir était carrossable mais il présentait, comme il y a de nombreuses villas, des bateaux donc descentes et remontées rendaient le cheminement difficile. Il a donc été créé ce cheminement en décalé entre les places de stationnement et le trottoir initial.

Concernant un trottoir rue de Bonneton, entre le chemin de la Mouille et le chemin de la Colonne : il n'y avait carrément pas de trottoir. Dans un premier temps il avait été fait un marquage provisoire avec des balises J11 (balises en plastique) et cela a été refait en dur pour une meilleure fonctionnalité.

Par contre, la pente de la rue étant trop importante pour être accessible en totalité, cela n'a été fait que sur ce tronçon-là.

Ensuite, trottoirs provisoires, rue Paul Bovier-Lapierre : à l'endroit des bâtiments en construction, le trottoir était inexistant ou complètement dégradé., empêchant le cheminement. Il a été réalisé un stabilisé renforcé devant les nouveaux immeubles et l'entreprise OCW dans l'attente des travaux de requalification de la voirie, puisqu'un projet de requalification totale de la voirie est en cours. L'idée était de faire un cheminement provisoire mais suffisamment accessible.

Ensuite, mise aux normes de 3 passages piétons sur le plateau rue Général de Gaulle/rue de Janicu : c'est le plateau que vous avez à l'angle de la Mairie et qui donne satisfaction, a priori, avec ralentissement des véhicules même s'il y a encore des véhicules qui passent à vitesse trop importante.

Sinon, il n’y avait pas de demandes spécifiques à la date, pour 2022.

Concernant les retours sur des points identifiés suite à la dernière Commission : il avait été mentionné un manque de potelets devant le Café de la Gare et la sandwicherie ; ces potelets avaient été posés mais maintenant avec les travaux ils ont été enlevés car la circulation piétonne est détournée de l’autre côté de la rue.

Sinon, place de stationnement à proximité du 15 rue de Janicu. Il s’agissait de permettre une meilleure visibilité pour la sortie d’une rampe de garage d’un immeuble et la demande avait été refusée. Néanmoins, il y a de la visibilité car c’est assez large et il y a moyen de se décaler, puis c’était plus un problème de voirie que d’accessibilité.

En dernier lieu, nous avons les demandes en cours, toujours en cours d’année donc place de stationnement pour personnes à mobilité réduite au Parking de la Giraudière, c’est-à-dire le petit parking qui est devant l’école Saint-Clair.

La demande a été prise en compte et les travaux ont été effectués pendant les vacances scolaires de février. Sur ce parking, il existait déjà une place PMR et il y en a une deuxième. Voilà en ce qui concerne la partie technique.

Mme Michèle EYMARD : S’il n’y a pas de questions, je passe au volet social. Vous avez la liste des actions qui ont été menées en 2021 : un soutien financier à l’ASAJEA, Association de l’Ecole Saint-Philippe Neri à l’UNAFAM. Nous citons aussi le portage de repas à domicile à destination des brignairots et d’ailleurs à cet effet, nous sommes en grande difficulté sur les bénévoles qui s’essouffent et nous avons des demandes régulières de la part des Arcades pour combler sur les journées où nous n’avons personne.

Ensuite, la sollicitation d’Établissements et de Services d’Aide par le Travail (ESAT) pour l’achat de fournitures diverses à hauteur de 3 776,21 €.

Les logements sociaux : toutes les constructions neuves sont réalisées aux normes d’accessibilité.

Comme vous pouvez le lire, l’OPAC n’a pas eu de demande d’adaptation de logement en 2021. Toutefois, une demande datant de 2019 a été réalisée en septembre 2021 (rue des Ebénistes). Situez-vous la rue des Ebénistes ? Je l’ai cherchée aussi.

M. Jean-Philippe GILLET : C’est la petite rue qui est entre le pressing et la cave, où il y a un angle droit, donc en face de la route d’Irigny.

Mme Michèle EYMARD : Par contre, les deux demandes d’adaptation de logement, datant de 2020, sur la résidence du Val Brignais (également rue des Ebénistes) sont toujours en attente de travaux.

Sur la présentation du service : nous avons 0,3 ETP jusqu’en décembre 2021 puis 0,6 ETP à partir de janvier 2022). Les services civiques qui sont de 24 heures par semaine, soit 0,66 ETP) et vous avez les différentes personnes citées. Pour les permanences en Mairie, ce sont les lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12h et de 13h à 17 h et sur rendez-vous (depuis le 1^{er} janvier 2022). Nous avons augmenté d’une matinée sur l’accueil.

Vous avez les différentes missions du service qui sont celles existant depuis le début de ce service. Ce sont toujours les mêmes pour l'instant et nous allons sans doute travailler, nous travaillons à élargir le champ du handicap mais pour l'instant c'est en réflexion. Vous avez donc un schéma avec les différentes missions et c'était le même schéma que l'année dernière.

Vous avez ici tous les institutionnels, tous les partenaires avec lesquels le Pôle handicap travaille, même si pendant ces deux dernières années cela a été, bien entendu, au ralenti. Vous avez aussi les partenaires associatifs, et en interne les services qui sont d'une grande utilité également.

Il y a des réunions partenariales ; en principe quatre fois par an et je crois qu'il n'y en a eu qu'une en 2019 ou en 2020. Nous n'avons pas remis en route ces réunions mais nous allons, avec Marie SIMONETTI, qui revient en principe en septembre, les envisager sérieusement car ce sont vraiment des réunions qui ont du sens et qui sont importantes.

Vous avez les dispositifs avec l'ouverture d'un dispositif ULIS à Claudius Fournion, l'ESAT LA ROCHE (de l'association LA ROCHE) et la présence de deux unités d'enseignement via l'ITEP des Eaux vives, une sur Jean Moulin et une au collège Jean Zay.

Vous avez les actions et les projets qui ont été menés en 2021 et vous avez toute la liste de cet accompagnement. Je vous laisse lire cet accompagnement des familles.

En 2021, il y a eu une poursuite de groupes de parole entre mamans qui sont touchées par des enfants en situation de handicap et elles se retrouvent en soirée une fois par mois ; le pique-nique familial intergénérationnel qui sera reconduit en 2022 avec médiation animale et la participation de la ludothèque.

Ensuite, les actions qui ont été menées en 2021 : les Ateliers Dys and Co ; vous en avez sûrement déjà entendu parler ; des séances de « Brain Ball » et le stage de « Cogito' Brain » sur la première semaine des vacances scolaires du mois d'octobre et également des séances de sophrologie à destination plutôt des aidants (mais ces séances sont aussi ouvertes aux personnes qui en ont besoin).

Pour les projets en 2022 : nous sommes en 2022, donc le groupe de parole entre parents continue ; la quinzaine de sensibilisation aux troubles « Dys » du 10 mars au 19 mars 2022, où vous étiez vivement invités. Nous avons reçu le Professeur Olivier REVOL et nous avons eu une table ronde avec des professionnels de la santé, avec des témoignages de parents qui sont touchés par le handicap et c'était extrêmement touchant et intéressant.

Dans le cadre de la « Journée bleue », un projet autisme a été porté par les services civiques ; le « Jeux conte avec toi » qui se passe à la médiathèque, en partenariat avec la ludothèque, et il y a eu une belle participation. Cette année, le thème était le cirque ; c'était très vivant. Ensuite le groupe Percujam (vous êtes peut-être venus l'écouter) qui est aussi un spectacle très riche, très fort.

Avec Monsieur le Maire nous avons assisté à un petit spectacle qu'a donné le groupe Dys and Co, à la Villa Giraudière et c'était 4 enfants qui ont eux-mêmes monté leur petit film pour parler de leurs émotions et aussi de leurs passions.

J'aimerais bien faire circuler ce film d'une façon ou d'une autre et nous cherchons à savoir dans quels événements nous pourrions le projeter car c'était vraiment très beau de voir leur évolution par rapport au début de ces ateliers.

Il y a ensuite les stages de Cogito' Brain, les ateliers de sophrologie qui vont continuer ; les ateliers « Exprime ton art », en partenariat avec le Centre social. C'est entre la musique et la peinture et il s'agit de s'améliorer, de se faire du bien. à destination des aidants.

M. Serge BERARD : Merci Michèle pour cette présentation. Nous voyons que le document avait déjà été préparé car nous sommes un peu en retard dans la présentation. Nous essayerons d'être plus dans le bon « timing ».

3. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

CCVG – Présentation

Rapporteur : Serge BERARD

M. Serge BERARD : Nous avons l'obligation de présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, la CRC, qui concerne la Communauté de Communes de la Vallée du Garon. Certains ont déjà eu cette présentation, pour ceux qui sont élus au sein de la CCVG.

Dans le cadre de l'information à donner aux élus, voici une rapide présentation de ce document. Vous avez tous reçu le document, je pense, nous vous l'avons adressé afin que vous puissiez en prendre connaissance. C'est vrai que c'est un document CRC, de la même façon, comme nous l'avions fait pour le document qui concernait Brignais. Nous avons donc adressé les documents concernant la CCVG.

Il convient de rappeler, à partir du travail qui a été fait (vous pouvez en prendre connaissance de façon plus détaillée), quels sont les points sur lesquels la Chambre Régionale des Comptes incite la CCVG à travailler, qui permet de rehausser un peu le tableau. Il est difficile de résumer des gros documents en quelques pages ou en quelques recommandations.

La première consiste à mettre en place, comme d'ailleurs cela avait été le cas pour Brignais, un mécanisme de provisionnement pour risques et charges, que nous avons mis en place aussi. C'est une recommandation commune que la CCVG va également appliquer.

La deuxième consiste à poursuivre l'amélioration de la qualité de l'information budgétaire et financière, notamment en présentant des annexes budgétaires complètes et exactes et la prospective pluriannuelle relative aux investissements du rapport d'orientation budgétaire qui permet de donner une visée à la collectivité. La CCVG le fait mais la Chambre Régionale des Comptes considère que ça devrait être encore bonifié.

Ensuite, un meilleur suivi de la prévision et le suivi de l'exécution budgétaire. Les critiques qui nous ont été faites parfois aussi c'est qu'il y a, peut-être par précaution, notamment sur les investissements, nous prévoyons des investissements mais nous ne les faisons pas réellement, ce qui fait que d'ailleurs cela peut poser des questions d'excédent de trésorerie si par ailleurs nous ne mettons pas en place des outils, notamment d'Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements (AP/CP).

C'est donc un sujet là aussi sur lequel la CCVG va travailler.

Ensuite, un meilleur suivi des agents (alors là je pense que c'est technique) avec une utilisation de supports électroniques. Bien sûr il ne m'appartient pas de commenter ces éléments-là, nous les mettons à disposition et s'il y a des questions c'est bien entendu à la Présidente de la CCVG qu'il faudrait les adresser. Là nous sommes simplement dans une restitution.

Procéder aux prochains recrutements ouverts à des contractuels dans le respect des dispositions et régulariser l'organisation de la direction générale des services. Il y a donc des questions de régularisation sur les statuts pour que les choses soient parfaitement conformes.

Il y a eu des demandes de mettre fin sans délai au versement de la nouvelle bonification indiciaire des « fameuses » NBI devant respecter des règles précises. Nous y avons aussi été confrontés dans le cadre de notre commune et, sur certains cas, les choses n'ont pas été faites de façon suffisamment claire.

Recommandation n°7 : la CCVG doit améliorer son organisation de gestion des ressources humaines et, d'une manière générale, la Chambre Régionale des Comptes encourage la CCVG à poursuivre ses actions de mutualisation au même titre qu'il y en a eu des mutualisations pour l'urbanisme, pour l'informatique, pour les achats. Elle encourage aussi peut-être à aller regarder du côté de la mutualisation au niveau de la gestion des ressources humaines. Ce sont des recommandations.

La dernière recommandation porte sur la gestion des marchés sur lesquels nous ne donnons peut-être pas toutes les informations suffisamment tôt, semble-t-il, aux sociétés qui ne sont pas retenues.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques. Je répète que je ne me permettrai pas de commenter ce rapport. Là nous sommes simplement dans une obligation légale, formelle mais utile qui nous a amenés, chacun, à prendre connaissance du travail fait par la CRC.

M. Serge BERARD : Comme promis, la question qui doit être posée ?

Mme Sylvie GUINET : Je n'ai pas une question mais une remarque. Je voulais la même remarque que j'ai fait en Commission n°4 concernant les horaires de la médiathèque. Je trouve qu'au 4 juillet, n'ouvrir que deux jours par semaine c'est un peu tôt, tout en sachant que la médiathèque va être fermée du 15 août au 27 septembre et que je trouve que nous ne rendons pas bien service à la population en fermant déjà si tôt.

Vous avez des personnes qui ne sont pas parties encore, des gens qui ne vont pas partir, et déjà les horaires d'été au 4 juillet, je trouve ça un peu dommage.

M. Serge BERARD : C'est noté.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je suis entièrement d'accord avec Sylvie GUINET. L'objet de ma remarque ou de ma question concerne un sujet déjà abordé à la fin du dernier Conseil municipal (je suis désolée, ce n'est pas très varié), et concerne le chemin de l'Archet. Je me fais porte-parole des habitants ; nous en avons parlé plusieurs fois de ce chemin de l'Archet, entre une antenne, des travaux, des problèmes lors des travaux, et il y a une vraie attente des habitants d'avoir une réunion sur le terrain.

M. Serge BERARD : Elle est prévue.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ils attendent, ils la veulent, cela fait un mois. Elle est prévue mais il n’y a toujours pas de date, donc je me permets de poser la question d’une date et si possible avant les vacances scolaires sachant que beaucoup de gens sont prêts à partir (les vacances sont même demain soir). Donc les gens attendent cette réunion et vraiment, ça devient urgent de faire quelque chose et qu’il y ait un rendez-vous sur le terrain.

M. Serge BERARD : Effectivement, elle n’a pas encore été programmée. Nous devons voir avec le service.

M. Nicolas KELEN : Nous attendons effectivement l’organisation. J’ai eu David JUSSELME hier et nous essayons de faire bouger les choses pour pouvoir croiser les agendas car il y a quand même beaucoup de personnes qui sont concernées (plus déjà au niveau des élus mais aussi sur les services qui vont devoir venir) pour que tout le monde soit au courant et cela fait partie des priorités.

M. Serge BERARD : Le problème de la gestion de calendrier mais, sur le fond, il y a une vraie volonté, je l’ai dit d’ailleurs quand je suis passé, je le répète, pour rencontrer quelques riverains, que nous ferions une réunion. Nicolas a essayé de monter la réunion et nous avons des soucis d’agendas.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends bien mais au pire, même s’il n’y a peut-être pas les 47 personnes qui doivent y être, je pense qu’il faut quand même qu’il y ait quelque chose qui se passe.

M. Serge BERARD : Nous allons le faire. Je partage votre analyse, c’est nécessaire et nous allons le faire.

M. Lionel BRUNEL : Juste une précision, vous avez répondu à Mme GUINET : « c’est noté », mais qu’est-ce que cela veut dire ?

M. Serge BERARD : Que nous prenons...

M. Lionel BRUNEL : Et donc ?

M. Serge BERARD : Je ne vais pas réorganiser ce soir la médiathèque.

M. Lionel BRUNEL : Non, mais il pourrait y avoir un avis, une raison, quelque chose.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir. Je me permets de prendre la parole ; Tout comme j’ai répondu à Mme GUINET en Commission n°4, évidemment vous comprenez bien que pour cette année nous n’allons pas révolutionner, refuser des congés et chambouler le planning qui est déjà en place. J’ai donc répondu à Mme GUINET que nous étudierons les prévisions d’horaires de fermeture pour la saison prochaine. Il est donc tout à fait possible qu’en juillet 2023 la médiathèque passe en horaires d’été à partir peut-être du 15 juillet ou, voilà, et nous pourrons le retravailler en Commission n°4, tout à fait.

M. Lionel BRUNEL : J’en déduis que la situation actuelle est une situation qui vous convient.

M. Serge BERARD : Ecoutez, M. BRUNEL, il est 00h10. La médiathèque, nous voudrions qu’elle soit ouverte tout le temps. Après nous avons des agents, d’ailleurs je vous rappelle que nous sommes en train de mettre en place un dispositif pour l’ouvrir plus longtemps à partir de la rentrée, que nous avons beaucoup investi sur cette médiathèque qui est un objet essentiel.

Là, des questions d'organisation sont posées, je pense qu'il y a eu du travail qui a été fait avec les agents qui sont arrivés au principe qu'il n'y a pas de fermeture à une époque. Autant que je me souvienne, il y avait une fermeture complète à un certain moment.

Là il n'y a pas de fermeture complète, nous avons privilégié le fait que ce soit ouvert pendant tout l'été, tout le temps, avec moins de jours donc peut-être qu'il y a un travail à faire pour améliorer mais vous savez que pour qu'elle ouvre, il faut qu'un certain nombre d'agents soient présents donc il y a un certain nombre de contraintes liées aux vacances.

Il y a eu une proposition optimisée, qui n'est peut-être pas satisfaisante donc si vous me posez la question, j'aimerais que pendant tout l'été elle reste ouverte à peu près comme le reste de l'année sauf que, dans la pratique, nous ne savons pas faire et la solution qui a été trouvée est celle-ci aujourd'hui. Cela tient compte aussi de l'organisation et de la vie des agents et cela impacte très certainement, en partie, un certain nombre de personnes qui auraient pu venir plus à la médiathèque ; nous en sommes là aujourd'hui.

Nous verrons, à partir du moment où l'année prochaine nous ouvrirons plus longtemps, de se donner des possibilités supplémentaires d'emplois d'agents (je ne vais pas revenir sur le projet que nous vous avons présenté) mais nous verrons cela à ce moment-là.

Aujourd'hui nous ne savons pas faire autrement et ne rentrons pas dans une polémique, de savoir si cela me fait plaisir ou pas.

Mme Sylvie GUINET : Prenez exemple sur l'équipe d'avant.

M. Serge BERARD : Mais bien sûr, Mme GUINET.

Mme Sylvie GUINET : Nous étions ouverts plus longtemps que cela.

M. Serge BERARD : Nous essayons de prendre exemple.

Mme Anne-Claire ROUANET : Mme GUINET, M. BRUNEL, je me permets juste, car pour porter à la connaissance de tous, effectivement, la médiathèque va être fermée pour cause de travaux mais ce n'est pas parce que la médiathèque est fermée au public que les agents sont chez eux en vacances.

M. Lionel BRUNEL : Mais personne n'a dit cela, Mme ROUANET. Deux choses : à aucun moment nous ne remettons en cause le travail des agents.

Mme Anne-Claire ROUANET : Mais je le précise.

M. Lionel BRUNEL : Je précise, sujet 1. Sujet 2 : il n'y a pas un piège derrière chaque question. C'est dommage que nous n'arrivions pas plus rapidement à « on ne peut pas faire davantage parce que... » mais il n'y a aucune polémique.

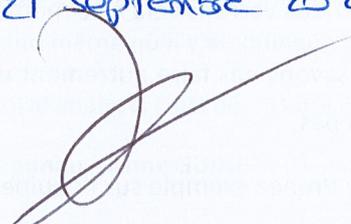
M. Serge BERARD : Nous avons fait un choix d'organisation que nous assumons, qui est ce qu'il est et voilà. Nous avons fait le choix de ne pas fermer pendant quinze jours de façon complète.

M. Lionel BRUNEL : Très bien, si ce n'est pas forcément le choix que nous aurions fait, c'est une réponse.

Ne noyez pas perpétuellement polémique... je pense que ça ira beaucoup mieux si vous prenez les questions de façon beaucoup plus positive.

M. Serge BERARD : Je finis ce Conseil municipal vers la plus grande sérénité, M. BRUNEL. Bonne soirée, bonne nuit et bonnes vacances à tous.

La séance est levée à 00 h 10.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2022	
Signataires	Émargement
Serge BERARD (Maire)	Le 21 septembre 2022 
Nicolas KELEN (1 ^{er} secrétaire du Conseil municipal du 6 juillet 2022)	Le 21 septembre 2022 
Pierre FRESSYNET (2 ^{ème} secrétaire du Conseil municipal du 6 juillet 2022)	Le 21/09/2022 